



**RÉSUMÉ NON TECHNIQUE**

**ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

**PROJET STRATÉGIQUE 2024-2028**

*Pour la Guyane, une plateforme portuaire  
performante, durable et résiliente*

avril 2024

## Table des matières

<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1 : PROJET STRATEGIQUE 2024-2028 : PRESENTATION, OBJECTIFS, CONTENU ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS, DOCUMENTS ET PROGRAMMES</b>	<b>7</b>
1. PRESENTATION ET OBJECTIFS DU PROJET STRATEGIQUE GPM-GUYANE 2024 - 2028	7
2. PRESENTATION DES AXES DES VOLETS 4 ET 5 DU PROJET STRATEGIQUE 2024-2028 DU GPM-GUYANE	11
3. ARTICULATION DU PROJET STRATEGIQUE AVEC LES AUTRES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES OU DOCUMENTS DE PLANIFICATION	20
4. BILAN DES PRECEDENTS PROJETS STRATEGIQUES	20
<b>CHAPITRE 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION PROBABLE</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE 3 : EVOLUTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT AVEC ET SANS PROJET</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE 4 : SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS ETUDIEES ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS</b>	<b>35</b>
<b>CHAPITRE 5 : INCIDENCES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET STRATEGIQUE 2024-2028 SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE ET MESURES ERC</b>	<b>40</b>
1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE EVITER-REDUIRE-COMPENSER (ERC) APPLIQUEE AU PROJET STRATEGIQUE 2024-2028	40

**2. SOURCES D'INCIDENCE IDENTIFIEES**

**41**

**3. MESURES DE LA SEQUENCE « EVITER-REDUIRE-COMPENSER » (ERC) MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE 2024-2028**

**45**

**4. INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET STRATEGIQUE 2024-2028 ET APPLICATION DE LA SEQUENCE EVITER-REDUIRE-COMPENSER (ERC)**

**48**

**CHAPITRE 6 : INDICATEURS DE SUIVI**

**56**

**CHAPITRE 7 : METHODOLOGIE**

**61**

**CHAPITRE 8 : AUTEURS DES ETUDES**

**63**

Le présent résumé non technique a été complété suite aux réponses apportés dans le cadre du mémoire en réponse à l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale MRAe -2024AGUY1 du 4 avril 2024. Les éléments de réponses ajoutés y sont identifiés en bleu afin qu'ils puissent être distingués des éléments présents initialement dans la version soumise à l'avis de la MRAe.

## Préambule

Initié par le PS 2014-2018, les projets stratégiques successifs du GPM-Guyane ont amenés une modernisation des infrastructures.

Le Grand Port Maritime de la Guyane (GPM-Guyane) élabore ici son 3<sup>ème</sup> Projet Stratégique (PS) pour la période 2024-2028, visant à définir ses orientations de développement à long terme.

Inscrit dans la continuité des projets précédents centrés sur la manutention, la performance portuaire et l'intégration régionale, ce nouveau projet stratégique d'une durée de 5 ans, l'accent est mis sur 4 axes que sont la finalisation de la modernisation, la poursuite de l'amélioration des infrastructures portuaires, la sécurisation de l'approvisionnement et l'accompagnement de la transition énergétique de la Guyane afin de faire face aux enjeux de développement durable du territoire.

**Axe 1 :** Finaliser la modernisation de l'exploitation et de l'outillage portuaire, tout en démarrant les réflexions pour les évolutions à venir sur le plus long terme.

**Axe 2 :** Poursuivre l'amélioration des infrastructures portuaires permettant un accès sécurisé et performant au port par la construction d'un nouveau poste RoRo

**Projet stratégique quinquennal 2024-2028 bâti sur la poursuite de l'investissement de modernisation, l'ouverture et l'intégration régionale, la décarbonation et la création d'une plate-forme d'innovation pour la transition énergétique.**

**Axe 3 :** Contribuer à la sécurisation de l'approvisionnement global de la Guyane, et plus particulièrement la souveraineté alimentaire du territoire, dans le cadre de l'intégration régionale au plateau des Guyanes

**Axe 4 :** Faire face aux enjeux de développement durable du territoire et accompagner la transition énergétique de la Guyane -> être une plateforme portuaire durable et résiliente

Le PS 2024-2028 a été élaboré en prenant en compte les exigences suivantes :

- la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), visant à répondre aux défis climatiques ;
- la stratégie nationale pour la mer et le littoral, dont le DSBM est la déclinaison pour la Guyane ;
- la stratégie nationale portuaire, mettant l'accent sur la décarbonation des ports ;
- la stratégie nationale pour les aires protégées, coordonnant des actions pour la conservation de la biodiversité, tandis que le Projet Stratégique 2024-2028 du GPM-Guyane s'inscrit dans ces cadres en intégrant des objectifs de performance, durabilité et résilience portuaire.

Le Projet Stratégique 2024-2028 est structuré en cinq volets, incluant des aspects stratégiques, économiques, prospectifs, d'aménagement durable, et d'intermodalité.

Les opérations prévues aux volets 4 et 5 ont été classés en 7 axes de développement décomposée en actions et des sous-actions - décrites plus loin.

L'évaluation environnementale concerne spécifiquement les volets 4 et 5, liés à l'aménagement durable, aux dessertes portuaires, et à l'intermodalité.

La démarche d'évaluation environnementale permet de garantir la prise en compte des enjeux environnementaux tout au long du processus de conception et de mise en œuvre du Projet Stratégique.

L'évaluation environnementale est composée de des chapitres suivants :

- un état initial de l'environnement physique, humain, naturel, risques, patrimoine et paysage. De l'état initial découle une synthèse hiérarchisée des enjeux environnementaux pour chacune des thématiques étudiées.
- les solutions de substitutions étudiées et les raisons qui ont amenées aux choix retenus (avantages/inconvénients).
- l'analyse des incidences sur l'environnement des opérations impactantes des volets 4 et 5.
- La mise en œuvre de la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser)
- Des indicateurs et un dispositif de suivi sont prévus pour évaluer les impacts et garantir l'efficacité des mesures environnementales.

Ces développements visent à répondre aux enjeux énergétiques et de souveraineté alimentaire tout en accompagnant la croissance démographique de l'Ouest guyanais.



# CHAPITRE 1 : PROJET STRATEGIQUE 2024-2028 : PRESENTATION, OBJECTIFS, CONTENU ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS, DOCUMENTS ET PROGRAMMES

## 1. Présentation et objectifs du Projet Stratégique GPM-Guyane 2024 - 2028

Le GPM-Guyane, en tant qu'établissement public de l'État, opère sous la tutelle du Ministre chargé des Ports Maritimes. Situé en Guyane, entre le Surinam à l'Ouest et le Brésil à l'Est et au Sud, il joue un rôle essentiel en tant que principal port maritime de la région. La Guyane, collectivité territoriale depuis 2016, est le plus grand département et la plus grande région de France, avec une population de près de 285 133 habitants concentrés principalement sur une bande littorale.

La circonscription administrative du GPM-Guyane, définie par un arrêté préfectoral, englobe divers sites portuaires.

Les trafics du GPM-Guyane, les installations portuaires de Dégrad-des-Cannes et de Pariacabo ont traité 922 289 tonnes de marchandises en 2022, enregistrant une augmentation de 6,60% par rapport à 2021. Le trafic est principalement constitué d'importations visant à couvrir les besoins internes de la Guyane, avec une dépendance élevée envers la France hexagonale.

Le contexte maritime de la Guyane souligne la faiblesse des échanges avec les pays voisins, malgré la proximité du Suriname et du Brésil. La Guyane souffre d'un déficit structurel de son activité économique, principalement importatrice. La desserte maritime de Dégrad-des-Cannes est assurée par des lignes transatlantiques et régionales, avec des évolutions prévues pour améliorer l'efficacité opérationnelle et environnementale.

C'est sur cette base que le présent Projet stratégique quinquennal est bâti : poursuite de l'investissement de modernisation et d'amélioration, ouverture et intégration régionale, décarbonation et plate-forme d'innovation pour la transition énergétique.

Les sites concernés par les opérations du Projet Stratégique 2024-2028 sont les suivants :

→ **Sites portuaires existants**

- **Site de Dégrad-des-Cannes (Rémire-Montjoly) sur 130 hectares** qui comprend des quais polyvalents, un terminal de conteneurs, un quai pétrolier, un quai minéralier, une cale de cabotage fluvial, et une zone nautique ainsi qu'un remorqueur-drague réalisant annuellement des dragages dans le chenal d'accès du fleuve Mahury. Depuis quelques mois, le terminal de Dégrad-des-Cannes dispose de deux grues de quai sur rail qui faciliteront les opérations de déchargement des navires et amélioreront les performances de la manutention portuaire.
- **Site de Pariacabo** deuxième port de la Guyane, situé à Kourou sur 40 hectares. Ce port est utilisé principalement pour l'approvisionnement du Centre Spatial Guyanais (CSG) et les entreprises qui en dépendent, ainsi que le dépôt en hydrocarbures de la SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles) pour laquelle les installations du port sont dimensionnées. Le port dispose d'un appontement roulier (RO/RO), de 2 appontements de servitude et de 2 cales inclinées. Le port de Pariacabo est accessible par un chenal long de 14 km.

Ces deux sites, localisés le long des fleuves Kourou et Mahury nécessitent des dragages réguliers afin d'assurer le maintien du tirant d'eau dans les chenaux d'accès.

#### → **Futurs sites portuaires inclus au Projet Stratégique 2024-2028**

- **Site de Saint-Georges-de-l'Oyapock (80 hectares)** où le GPM-Guyane prévoit une Port Sec aux abords du Pont de l'Oyapock pour faciliter les échanges avec le Brésil. Un besoin de créer une interface logistique transfrontalière au Pont de l'Oyapock a été mise en évidence. En effet, l'ouverture du pont aux personnes et aux marchandises nécessite un lieu de transbordement répondant à la réglementation européenne.

La plateforme s'intégrera dans une continuité d'accès depuis et vers l'atterrage du pont sur l'Oyapock. Dans ce sens, un corridor douanier sera réalisé afin de garantir le contrôle du fret et des passagers en transit. La zone d'échange elle-même s'organisera autour de deux secteurs, l'un sous douane, l'autre hors douane d'accès public mais contrôlé.

Un projet attenant de parc logistique complèterait les aménagement.

- **Extension de la plate-forme de Dégrad-des-Cannes**

Dans le cadre de la réalisation de ses nouvelles opérations, le GPM-Guyane a favorisé dans la mesure du possible l'optimisation des aménagements existants et l'occupation de l'espace dans les secteurs déjà artificialisés, afin de limiter les extensions et créations d'installations dans les zones naturelles.



Trois zones de la plate-forme de Dégrad-des-Cannes sont concernées par les nouveaux aménagements :

- **Le secteur 3** (à l'Ouest de la circonscription de Dégrad-des-Cannes) destiné à l'implantation et le développement de filières économiques en lien avec la production d'énergie verte, l'économie circulaire (autour de la valorisation des sargasses) et le développement des échanges commerciaux à l'échelle du plateau des Guyanes.
- **Plateau de l'ex-plaisance** avec la création d'un terminal céréalier à l'emplacement de l'actuelle marina permettant ainsi l'approvisionnement des céréales. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la mise en service du Poste de Contrôle Frontalier (PCF) et du développement de nouveaux flux d'approvisionnement des matières premières depuis le Nord-Brésil, rapprochant production et usages finaux (circuits-courts).
- **Extension au niveau du secteur 2** avec la réalisation d'une zone dédiée aux manutentionnaires, la construction du Poste de Contrôle Frontalier (PCF) en cours, avec une mise en service prévue au 2e trimestre 2024 et la création d'une nouvelle zone logistique.

Les différentes circonscriptions sont présentées sur la carte ci-dessous.

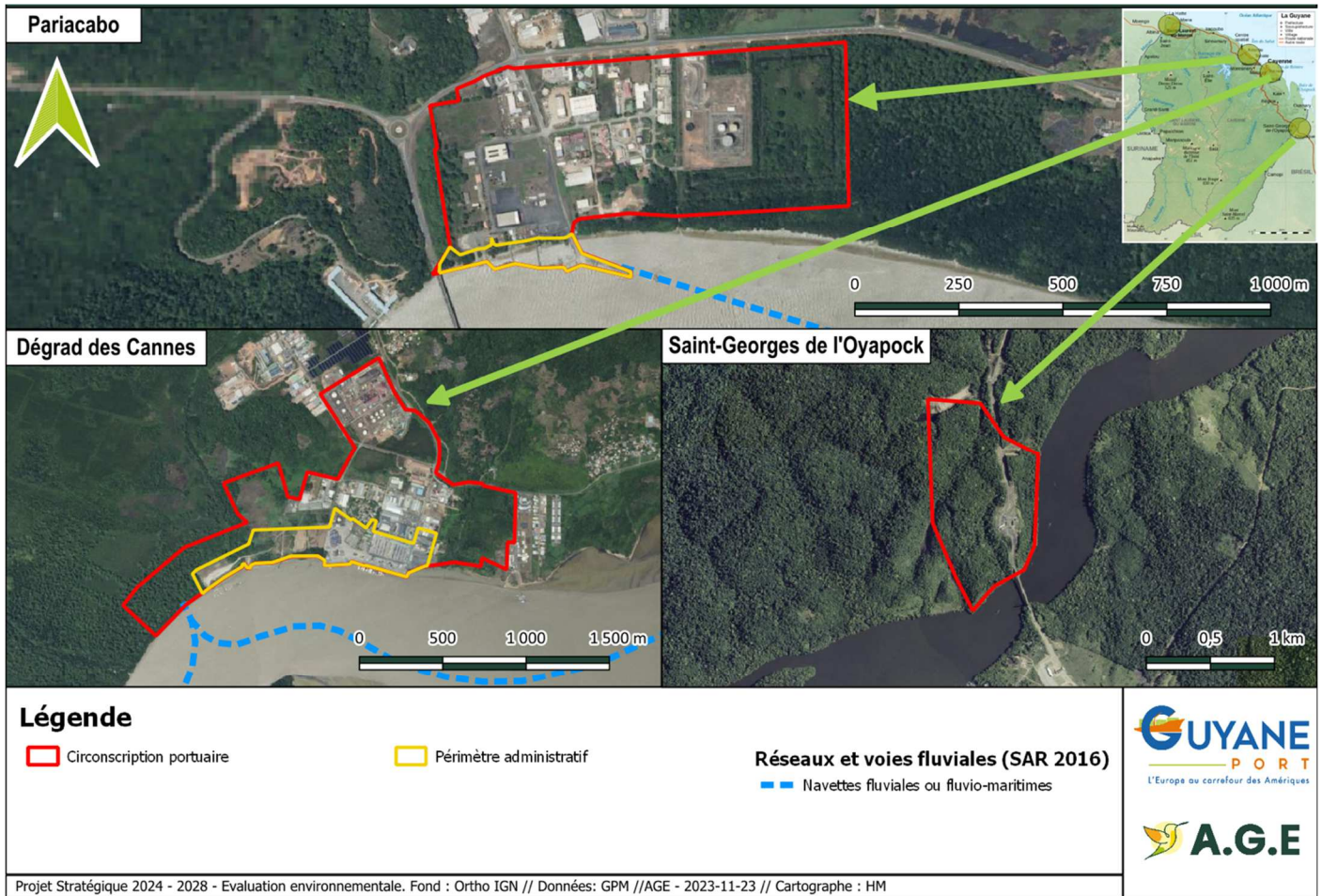


Figure 1 : Localisation des circonscriptions portuaires du GPM-Guyane concernées par les opérations du Projet Stratégique 2024-2028

## 2. Présentation des axes des volets 4 et 5 du Projet Stratégique 2024-2028 du GPM-Guyane

L'évaluation environnementale concerne les volets 4 et 5 du projet stratégique, englobant la politique d'aménagement durable du port, la gestion des espaces à enjeux naturels, les relations avec les collectivités, ainsi que la promotion de l'intermodalité et la stratégie pour le transport routier.

Le Projet Stratégique 2024-2028 du Grand Port Maritime de la Guyane vise à promouvoir une croissance verte en établissant un modèle portuaire énergétique durable. Ses volets 4 et 5, soumis à l'évaluation environnementale se déclinent en **7 axes** poursuivant, dans certains cas, les actions déjà menées lors des précédents projets stratégiques du GPM-Guyane :

- **L'axe 0** du Projet Stratégique 2024-2028 concerne la mise en place d'une politique foncière visant à homogénéiser l'espace portuaire en vue d'améliorer les capacités et les performances portuaires.

Dans la circonscription portuaire de Dégrad-des-Cannes, le GPM-Guyane a acquis une maîtrise foncière de 45 hectares, permettant une expansion sur un espace plus homogène (secteur 1) et réservant des terrains à valoriser (secteurs 2 et 3). Le Projet Stratégique prévoit le déploiement d'un nouveau secteur (secteur 4), anciennement occupé illégalement. Les autres projets de développement incluent la création d'une plateforme logistique au Nord du terminal conteneurs, des aménagements de production d'énergie renouvelable au niveau du secteur 3, à l'ouest de la crique Bardeau, une nouvelle organisation des espaces de contrôle au Poste de Contrôle Frontalier, la reconstruction du poste roulier et son quai d'accès, et une zone multi-usage.

La politique de maîtrise foncière s'étend également à la circonscription de Saint-Georges de l'Oyapock avec des acquisitions prévues sur 23 hectares en 2024 dans le cadre du projet de port sec.

- **L'axe 1** implique la confirmation de l'engagement du GPM-Guyane dans la transition énergétique pour une croissance « verte »

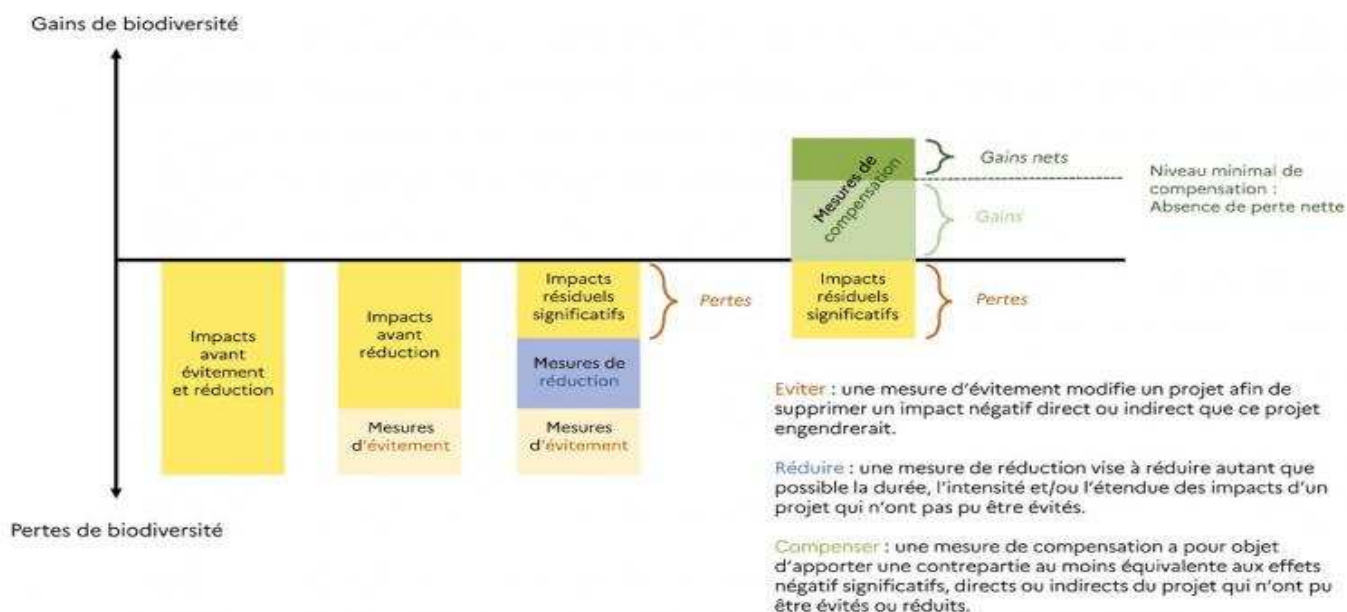
Pour répondre aux impératifs de la loi européenne sur le climat, le Grand Port Maritime de la Guyane (GPM-Guyane) s'engage à réduire de plus de la moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, en visant ultimement la neutralité climatique d'ici à 2050. Les actions prévues incluent des initiatives en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique pour les constructions et bâtiments existants, la surveillance des consommations énergétiques, l'installation d'équipements favorables aux économies d'énergie, l'expansion des panneaux photovoltaïques, l'augmentation de la part des énergies renouvelables, et la mise en place d'actions novatrices et de recherche et développement (R&D) basées sur les potentiels régionaux. Parmi ces actions figurent la création d'une usine à hydrogène couplée à une centrale photovoltaïque, la valorisation des

sargasses par méthanisation, la production d'énergie verte à partir de l'énergie osmotique, ainsi que le soutien aux prototypes et démonstrateurs. De plus, le GPM-Guyane envisage de favoriser les transports décarbonés en suivant les bilans carbone et en poursuivant le remplacement de son parc de véhicules thermiques.

- **L'axe 2 entend préserver l'environnement, la biodiversité et appliquer la doctrine Eviter-Réduire-Compenser**

Le Grand Port Maritime de la Guyane (GPM-Guyane) s'engage à préserver l'environnement et la biodiversité conformément à la réglementation environnementale. Les principales actions du Projet Stratégique 2024-2028 comprennent l'amélioration des connaissances environnementales, la réalisation d'études paysagères et patrimoniales, le maintien des relations Ville-Port avec les communautés locales, et l'application de la séquence "Eviter-Réduire-Compenser" (ERC) pour tous les projets.

Le processus est présenté sur le graphe ci-dessous :



Source : OFB & Cerema (2021), *Approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique*. CGDD. 149 p.

La politique d'aménagement durable du GPM-Guyane se base sur la connaissance pointue de son territoire qui lui permet d'afficher les principes d'évitement dès la définition des projets présentés dans son Projet Stratégique.

Si à l'issue de l'application des mesures d'évitement et de réduction, il demeure un impact résiduel notable, des mesures compensatoire seront mises en œuvre. Elles ont pour objectifs :

- d'apporter une **contrepartie** aux incidences négatives notables, directes ou indirectes, du projet sur l'environnement qui n'ont pu être évitées ou suffisamment réduites (cf. article R. 122-13 du code de l'env. relatif aux études d'impact, mais applicable par analogie aux autres procédures) ;
- et de maintenir voire de rétablir la qualité environnementale et les fonctions écosystémiques associées aux milieux naturels.

Elles visent l'**absence de perte nette voire un gain de biodiversité**, ce qui signifie un bilan écologique neutre pour le projet voire une amélioration globale de la valeur écologique d'un site et de ses environs (articles L. 110-1 et L. 163-1 du code de l'environnement.).

Le GPM-Guyane est déjà engagé dans plusieurs actions au titre des compensations de ses projets comme la mise en place d'un travail avec les associations, le financement d'acquisition foncière au bénéfice du Conservatoire du Littoral et d'action de gestion ciblées sur 20 ans minimum afin de garantir une conservation durable. Le GPM-Guyane finance l'acquisition de 33 hectares au profit du conservatoire du littoral, création d'une mare sur le secteur Tigami Vidal, consignation auprès de la CDC d'un montant de 350 k€ nécessaire à la mise en œuvre des mesures de gestion par le Conservatoire pendant 12 ans.

En complément des mesures ERC, le GPM - Guyane s'engage également de manière volontaire dans différentes mesures d'accompagnement. Ceci a été le cas pour la réalisation d'une étude de vérification de la présence d'une population de caïman noir sur le Mahury ou l'abondement d'un fond de coordination du programme de suivi de la Podocnémide de Cayenne (fond de 5000 € à l'association Kwata).

Le GPM-Guyane mandate un expert écologue expérimenté afin de vérifier la mise en œuvre de la séquence ERC tout au long de ses projets.

- **L'axe 3 est basé sur la prise en compte les risques naturels et technologiques dans la définition des aménagements**

Pour renforcer la résilience de sa plate-forme portuaire, le GPM-Guyane intègre la gestion des risques naturels et technologiques dans la planification des futurs aménagements. En ce qui concerne les risques naturels, les constructions suivront les prescriptions des plans de prévention, en tenant compte du futur PPRi de Rémire-Montjoly. Les activités autorisées dans les zones à risque incluent les activités portuaires, les quais, les aires de stockage, et d'autres activités liées à la mer. Les effets du changement climatique seront également pris en compte dans la conception des infrastructures.



Concernant les risques technologiques, les aménagements respecteront les réglementations des PPRT de la SARA, avec des contraintes spécifiques pour certaines zones telles que Dégrad-des-Cannes.

Les incidences du changement climatique seront prises en compte dans le dimensionnement des aménagements notamment en termes de sécheresses, intensités des pluies, montées du niveau de la mer, ...

- **L'axe 4** est développé autour de la **gestion et valorisation des déchets dans une démarche d'économie circulaire**

L'article L110-1-1 du Code de l'environnement souligne que la transition vers une économie circulaire vise à atteindre une empreinte écologique neutre en dépassant le modèle économique linéaire, privilégiant la prévention des déchets, le réemploi, le recyclage, ou la valorisation. Synthétiquement, l'économie circulaire transforme les déchets en matières premières.

La Guyane, du fait de sa géographie et de son histoire, est propice au développement de l'économie circulaire, nécessitant la mise en place de filières, des actions de sensibilisation, et la formation des acteurs locaux. Au niveau portuaire, le GPM-Guyane gère les déchets des navires et agit comme intermédiaire entre les acteurs du recyclage, favorisant des actions telles que la méthanisation des sargasses, la création d'un réseau d'entreprises pour l'économie circulaire, la réutilisation des déchets de démolition, la collecte sélective des déchets, et la création d'un réseau d'entreprises sur l'ensemble du territoire guyanais pour identifier de nouvelles opportunités économiques, de transformation des déchets, de réduction des coûts, et d'amélioration de la performance environnementale. Synthétiquement le principe de l'économie circulaire est de faire d'un déchet, une matière première.

- **L'axe 5** est un engagement à préserver **les ressources en eau et la qualité de l'air**

Les prises en compte des enjeux sanitaires par la préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'air constitueront des axes prioritaires du Projet Stratégique 2024-2028.

Aussi afin de maîtriser les incidences des activités sur ces milieux, un suivi régulier au moyen d'indicateurs performants sera mis en œuvre.

- **L'axe 6** permettra d'accompagner la mise en œuvre d'une intermodalité « bas carbone »

Le GPM-Guyane s'engage à développer une économie des transports plus durable malgré un contexte global peu favorable à l'intermodalité. Pour cela, il accompagne des opérateurs travaillant

sur des navires écologiques. Les principales actions incluent le renforcement de l'offre RoRo depuis l'Europe avec des navires à voiles rigides, le développement d'une desserte régionale par cabotage avec un cargo à voiles rigides, et l'évolution de la desserte régionale Antilles-Amérique du Sud avec des navires plus respectueux de l'environnement. De plus, le GPM-Guyane prévoit de maintenir l'entretien des chenaux par dragages et envisage le renouvellement du marché de prestation de dragage d'ici 2028. L'accent est également mis sur l'augmentation des échanges commerciaux avec les pays voisins, en favorisant le mode maritime pour décarboner le transport en renforçant la souveraineté alimentaire. Cela comprend la mise en place de circuits courts, l'utilisation du Poste de Contrôle Frontalier (PCF) pour réduire les distances de transport et l'aménagement d'une zone de manutention. Enfin, le GPM-Guyane envisage de développer la coopération régionale par la création d'une zone de logistique et de coopération à Saint-Georges-de-l'Oyapock, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à la mise en œuvre de circuits courts.

De ces 7 axes (de 0 à 6) des volets 4 et 5 du Projet Stratégique ont découlés des actions et opérations (sous-actions) synthétisées dans les tableaux et cartes ci-après (cartes uniquement pour les sous-actions localisables géographiquement).

Axes	Actions	Sous-actions, opérations prévues
<p><b>Axe 0 : Mettre en place une politique foncière permettant d'avoir un espace portuaire homogène pour une amélioration des capacités et des performances portuaires</b></p>	<p><b>Action 0.1 :</b> Acquérir des terrains afin d'homogénéiser progressivement la plateforme portuaire</p> <p><b>Action 0.2 :</b> Aménager et réorganiser les espaces, les usages et les circulations afin d'améliorer les capacités et de la performance portuaire</p>	<p><b>0.1-1 :</b> Acquisition foncière en 2024 en vue d'un projet de réalisation d'un port sec transfrontalier France-Brésil (Saint-Georges)</p> <p><b>0.1-2 :</b> Acquisition d'une parcelle complémentaire de 3 ha au niveau de l'ancienne zone d'habitat illégal aujourd'hui libérée (Secteur 4 de DDC)</p> <p><b>0.2-1 :</b> Fin de l'aménagement de la zone « Ouest » route crique Bardeau - DDC (Réseau HT)</p> <p><b>0.2-2 :</b> Valorisation du terrain traversé par les pipelines du terminal pétrolier entre l'appontement et les stockages arrière : agrandissement du terminal par la création d'un terre-plein au sein de l'espace libéré par le dévoiement des conduites d'hydrocarbures (Ouest du secteur 1 - DDC)</p> <p><b>0.2-3 :</b> Réalisation d'aménagements dans le nouveau secteur 4 de DDC : réaménagement du hangar de maintenance des grues et Implantation de la nouvelle zone logistique dédiée au développement du cabotage régional du Plateau des Guyanes-Antilles</p> <p><b>0.2-4 :</b> Parcelle libérée du hangar de la DGTM qui sera intégré au terminal à conteneurs (DDC)</p> <p><b>0.2-5 :</b> Réalisation d'un espace logistique à l'Est de la plateforme portuaire (après la Crique Pavé - DDC)</p> <p><b>0.2-6 :</b> Mise en service d'une nouvelle organisation des espaces permettant le contrôle UE des flux de marchandises au Poste de Contrôle Frontalier de DDC (livré au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024)</p> <p><b>0.2-7 :</b> Reconstruction du poste roulier à l'aval du quai 1 et un terre-plein de stockage (DDC)</p> <p><b>0.2-8 :</b> Aménagement d'une zone multi-usages sur DDC (services portuaires, administrations professionnelles et loisirs nautiques)</p>
<p><b>Axe 1 : Confirmer son engagement dans la transition énergétique pour une croissance verte</b></p>	<p><b>Action 1.1 :</b> Mettre en œuvre des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique</p> <p><b>Action 1.2 :</b> Augmenter la part des énergies renouvelables dans la couverture des besoins énergétiques de la plateforme portuaire</p> <p><b>Action 1.3 :</b> Favoriser les transports décarbonés afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation des énergies fossiles</p> <p><b>Action 1.4 :</b> Mettre en œuvre des actions en faveur de la décarbonation basées sur les potentiels régionaux</p>	<p><b>1.1-1 :</b> Etudes de neutralité énergétique des bâtiments du siège de DDC : lancement des travaux pour faire muter le bâtiment du Siège du GPM-Guyane actuel vers un bâtiment énergétiquement neutre (isolation, requalification des espaces, éclairage LED...)</p> <p><b>1.1-2 :</b> Amélioration des deux bâtiments de DDC qui accueillent encore les services de la DGTM et du GPM-Guyane en vue d'en faire des bureaux pour les services du GPM-Guyane ou pour des besoins extérieurs selon les résultats des diagnostics immobiliers</p> <p><b>1.1-3 :</b> Mise en place d'un suivi des consommations afin de maîtriser l'énergie électrique sur DDC (production et consommation)</p> <p><b>1.1-4 :</b> Poursuite de la mise en œuvre d'équipements en faveur des économies d'énergie sur DDC</p> <p><b>1.2-1 :</b> Poursuite de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur DDC afin que le GPM-Guyane puisse tendre à être son propre producteur</p> <p><b>1.2-2 :</b> Permettre l'implantation d'un projet d'usine à hydrogène couplée à une centrale photovoltaïque en cours d'étude sur le secteur 3 de DDC</p> <p><b>1.2-3 :</b> Permettre l'installation de projets de production énergétiques : sargasses (méthanisation) et eau salée/eau non salée (énergie osmotique)</p> <p><b>1.3-1 :</b> Suivi dans le temps du bilan carbone du GPM-Guyane</p> <p><b>1.3-2 :</b> Poursuite du remplacement du parc de véhicules par des voitures électriques ou hybrides à DDC</p> <p><b>1.4-1 :</b> Valorisation du secteur 3 de DDC au travers d'actions innovantes et de R&amp;D : mise en œuvre d'une plateforme d'innovation en transition énergétique et décarbonation basée sur les potentiels régionaux (sargasses, méthanisation, solaire, énergie osmotique...), prototypes et démonstrateurs dans un but d'industrialisation ultérieure</p>

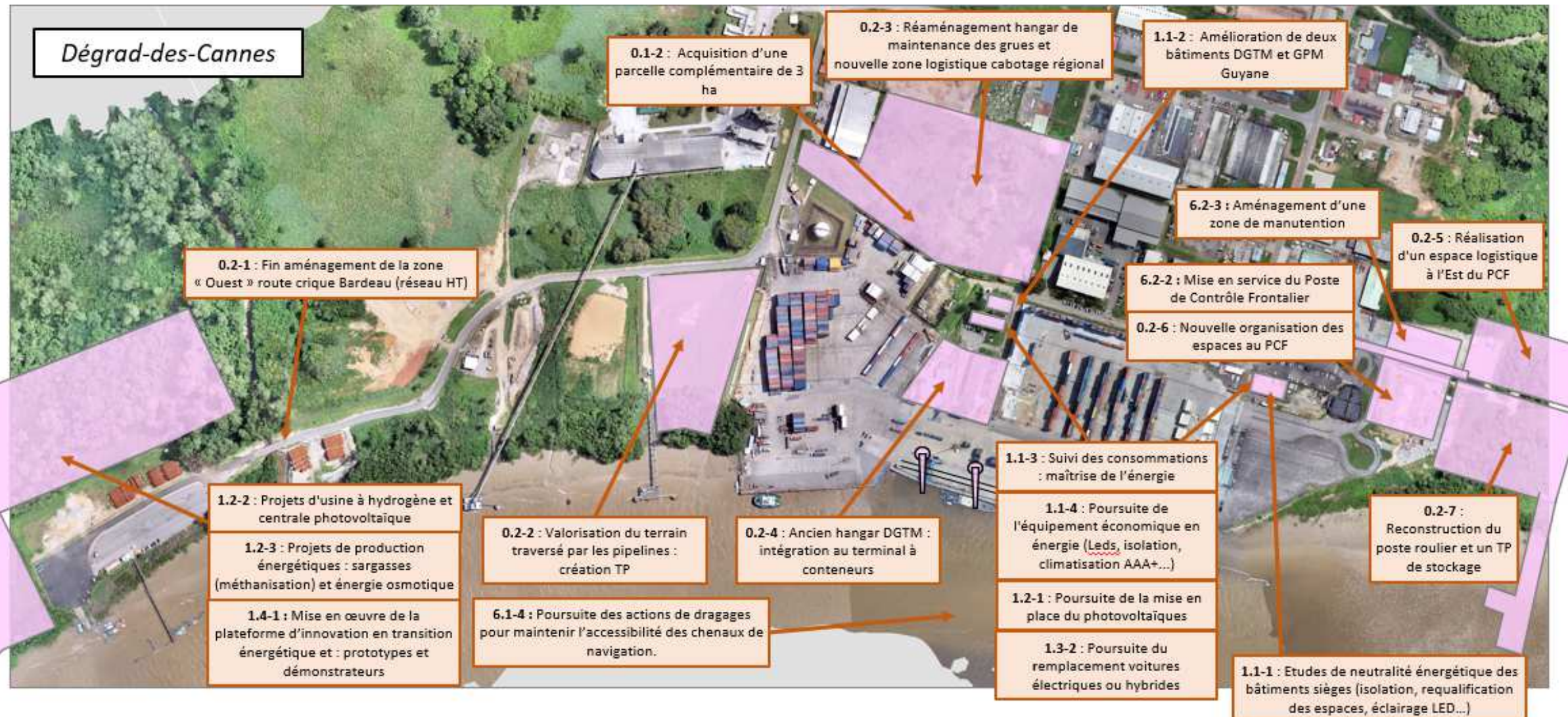


**Saint-Georges-de-l'Oyapock**

Opérations :

**0.1-1** : Acquisition foncière en 2024 en vue d'un projet de réalisation d'un port sec transfrontalier France-Bésil (

**6.3-1** : Construction de la plateforme logistique (port sec de Saint-Georges-de-l'Oyapock), dont la préfiguration et la programmation ont été réalisées dans le cadre du Projet stratégique 2019-2023





Axes	Actions	Sous-actions, opérations prévues
<p><b>Axe 2 : Préserver l'environnement, la biodiversité et appliquer la doctrine Eviter-Réduire-Compenser (ERC)</b></p>	<p><b>Action 2.1 :</b> Préserver l'environnement et la biodiversité</p> <p><b>Action 2.2 :</b> Appliquer la doctrine ERC</p>	<p><b>2.1-1 :</b> Réalisation d'un inventaire des connaissances environnementales sur la circonscription aménageable du GPM-Guyane</p> <p><b>2.1-2 :</b> Réalisation d'études paysagères prenant en compte la dimension patrimoniale et historique du site (secteur 3 de DDC)</p> <p><b>2.1-3 :</b> Dans le cadre des relations « Ville-Port », mise en place de rencontres, de visites techniques portuaires et de concertations afin de mettre en place d'un plan d'actions communes (communes, EPCI, opérateurs, entreprises )</p> <p><b>2.2-1 :</b> Poursuite des compensations déjà définies dans le cadre des autorisations sur les différents projets en cours à DDC</p> <p><b>2.2-2 :</b> Mise en place/actualisation des indicateurs de suivi environnementaux</p> <p><b>2.2-3 :</b> Maitriser les impacts par le suivi des indicateurs environnementaux</p>
<p><b>Axe 3 : Prendre en compte les risques naturels et technologiques dans la définition des aménagements</b></p>	<p><b>Action 3.1 :</b> Prise en compte des risques naturels dans la définition des aménagements</p> <p><b>Action 3.2 :</b> Prendre en compte des risques technologiques dans la définition des aménagements</p>	<p><b>3.1-1 :</b> Réalisation/définition des aménagements à venir en conformité avec les prescriptions du PPRLI en cours de révision (DDC)</p> <p><b>3.1-2 :</b> Prise en compte des impacts du changement climatique pour une meilleure résilience de la plate-forme portuaire et de ses activités face aux sécheresses, intensités des pluie, montées du niveau de la mer : le nouveau PPRIL en cours de révision (DDC)</p> <p><b>3.1-3 :</b> Prise en compte des exigences de transparences hydrauliques dans le cadre de l'implantation des activités nécessitant la proximité de l'eau (DDC)</p> <p><b>3.2-1 :</b> Prise en compte des risques industriels dans le cadre de la définition des aménagements (Pariacabo et DDC)</p>
<p><b>Axe 4 : Gérer et valoriser les déchets et l'économie circulaire (navires, BTP,..)</b></p>	<p><b>Action 4.1 :</b> Valoriser les sargasses</p> <p><b>Action 4.2 :</b> Valoriser des déchets</p>	<p><b>4.1-1 :</b> Produire de l'énergie par méthanisation à DDC</p> <p><b>4.2-1 :</b> Support à l'organisation de la filière à l'échelle des limites portuaires de DDC : organisation, sensibilisation/information, formation</p> <p><b>4.2-2 :</b> Favoriser la création d'un réseau d'entreprises permettant d'organiser l'économie circulaire à DDC</p> <p><b>4.2-3 :</b> Favoriser la réutilisation des déchets de démolition du BTP de DDC : utilisation des DIB en recyclage dans les remblais</p> <p><b>4.2-4 :</b> Mise en place d'une collecte sélective des déchets dans les limites portuaires de DDC : pneus, plastiques, aluminium, verre...</p>
<p><b>Axe 5 : Préserver les ressources en eau et la qualité de l'air</b></p>	<p><b>Action 5.1 :</b> Préserver la qualité de l'air</p> <p><b>Action 5.2 :</b> Préserver la qualité des eaux de surface</p>	<p><b>5.1-1 :</b> Maitriser les impacts en effectuant un suivi régulier de la qualité de l'air à DDC</p> <p><b>5.2-1 :</b> Maitriser les impacts en effectuant un suivi régulier de la qualité des eaux de surface à DDC</p>

Axes	Actions	Sous-actions, opérations prévues
<p><b>Axe 6 : Accompagner la mise en œuvre d'une intermodalité "bas carbone"</b></p>	<p><b>Action 6.1 :</b> Accompagner la desserte du territoire en favorisant le développement d'une économie des transports plus vertueuse en matière d'émissions de polluants</p> <p><b>Action 6.2 :</b> Augmenter le développement des échanges commerciaux avec les autres pays voisins du Plateau des Guyanes et les Antilles en valorisant le mode maritime permettant ainsi de décarboner le transport maritime de la Guyane tout en renforçant la souveraineté alimentaire du territoire</p> <p><b>Action 6.3 :</b> Développer la coopération régionale</p>	<p><b>6.1-1 :</b> Favoriser le développement de l'offre de transport RoRo au départ d'Europe avec des navires rouliers plus vertueux en matière d'émissions de polluants (voiles rigides) - DDC</p> <p><b>6.1-2 :</b> Développer une desserte régionale par cabotage (Brésil, Antilles) avec à terme, un cargo polyvalent bas carbone (DDC)</p> <p><b>6.1-3 :</b> Accompagner le développement de la desserte CSG via le port de Pariacabo avec un navire roulier bi-propulsion moteur/voiles rigides (<i>armement Zéphyr &amp; Borée</i>) : le navire « Canopée »</p> <p><b>6.1-4 :</b> Poursuite des actions de dragages pour maintenir l'accessibilité des chenaux de navigation de DDC et de Pariacabo</p> <p><b>6.2-1 :</b> Favoriser la mise en œuvre de services maritimes en "circuits courts" au niveau régional pour réduire les distances transatlantiques (DDC)</p> <p><b>6.2-2 :</b> Mise en service du Poste de Contrôle Frontalier à DDC</p> <p><b>6.2-3 :</b> Aménagement d'une zone de manutention à DDC</p> <p><b>6.3-1 :</b> Construction de la plateforme logistique (port sec de Saint-Georges-de-l'Oyapock), dont la préfiguration et la programmation ont été réalisées dans le cadre du Projet stratégique 2019-2023</p>

### 3. Articulation du Projet Stratégique avec les autres plans, schémas, programmes ou documents de planification

La compatibilité du Projet Stratégique 2024-2028 du GPM-Guyane a été étudiée avec les plans, schémas, programmes et documents de planification, conformément aux exigences réglementaires.

Les différents documents de planification analysés couvrent des domaines tels que l'eau, le sol et le sous-sol, l'énergie, les milieux et la biodiversité, les déchets, la santé, les aménagements et l'urbanisme, l'air, et les déplacements. Certains de ces documents ont fait l'objet d'une évaluation environnementale, garantissant une meilleure intégration des considérations environnementales dans le processus.

Cette analyse a démontré que les opérations du Projet Stratégique du GPM-Guyane sont compatibles avec les principaux documents de planification existants : SRCAE, SDAGE, PGRI, Scot de la CALCL, Schéma des carrières, Plan Etat-Région, Plan Stratégique Guyane, SAR, PPE, SNVM, SNB, PLU,...

### 4. Bilan des précédents projets stratégiques

Lors de son établissement le 1er janvier 2013, le GPM-Guyane s'est fixé des objectifs ambitieux, notamment répondre aux exigences de performance et de compétitivité du commerce international, contribuer au développement économique local, participer à la gestion durable du littoral, et se recentrer sur des missions d'aménageur et de pôle commercial.

Au cours de la décennie écoulée, la plate-forme portuaire de Dégrad-des-Cannes a subi une transformation significative, marquée par des progrès notables alignés sur les objectifs du précédent PS et contribuant significativement aux progrès du PS actuel (2024-2028).

Cette évolution s'est concrétisée par la mise en œuvre de systèmes informatiques avancés, favorisant des rendements accrus avec une réduction substantielle des temps d'escale et des coûts associés. Les efforts déployés ont également conduit à des économies significatives en termes d'énergie, d'entretien et de réparation, renforçant ainsi la durabilité opérationnelle de la plate-forme., notamment de l'alimentation électrique.

La situation financière saine de l'établissement, malgré les défis liés à la crise sanitaire, témoigne d'une gestion prudente et d'une capacité d'autofinancement en croissance. Enfin, l'introduction de

nouveaux équipements, tels que les grues de quai sur rail et les améliorations technologiques, a modernisé les opérations portuaires, renforçant ainsi la compétitivité du GPM-Guyane.

Malgré les défis posés par la crise mondiale du Covid-19, qui a frappé la Guyane dès 2020, le GPM-Guyane a réussi à mettre en œuvre la majeure partie des projets et opérations prévues dans son Projet stratégique 2019-2023. Certaines actions connaissent des retards ou des blocages dus à des aléas externes, mais la majorité des opérations prévues sont soit déjà réalisées, soit en cours d'avancement conformément et aux prévisions.

Le bilan des actions menées, telles que la mise en place de la circonscription portuaire, la politique de sécurisation foncière, l'accueil de nouvelles activités, l'intégration régionale, et la création d'un Poste de Contrôle Frontalier, démontre des réalisations significatives et un avancement conforme aux objectifs fixés. Des projets en cours, tels que le développement d'une ligne de cabotage régional et la réhabilitation du quai 3, reflètent la continuité des efforts pour atteindre les objectifs du nouveau Projet stratégique visant à construire un futur portuaire décarboné au service du territoire.

Le bilan global des projets stratégiques précédents demeure positif, bénéficiant non seulement aux opérateurs portuaires et aux acteurs économiques mais également à la Guyane dans son ensemble.

## CHAPITRE 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION PROBABLE

Des aires d'étude ont été définies pour les trois sites distincts, à savoir Dégrad-des-Cannes, Pariacabo, et Saint Georges-de-l'Oyapock. Elles s'articulent autour de trois niveaux d'échelle d'analyses, adaptés à l'aire d'influence de la thématique étudiée :

- à l'échelle des limites de chaque site portuaire : aire d'étude immédiate ;
- à l'échelle locale et englobant la zone d'influence directe : aire d'étude rapprochée ;
- et à l'échelle territoriale couvrant également la zone d'influence indirecte des actions : aire d'étude éloignée.

Les aires d'études sont présentées sur la carte ci-dessous.



Figure 2 : Localisation des aires d'étude rapprochées de chacun des sites concernés par les opérations du projet stratégique



La qualification thématique de l'état initial a été réalisée sur la base d'analyses bibliographiques (dossiers réglementaires, arrêtés préfectoraux, bases de données et les différentes études spécifiques réalisées par des experts).

L'étude de ces données a permis de caractériser les différents compartiments environnementaux puis d'évaluer et de hiérarchiser les enjeux associés. Les thématiques étudiées sont les suivantes :

- Milieu physique : climat, ressource en eau, sol et sous-sol ;
- Milieu humain : Population, habitat et bâti, activités économiques, qualité de l'air, énergie, bruit, déchets, trafic et déplacements ;
- Milieu naturel : espaces naturels protégés, continuités écologiques, habitats, faune et flore.
- Déplacement, infrastructures et transport : déplacements, infrastructures de transport.
- Risques naturels et technologiques : risques naturels et risques technologiques
- Patrimoine et paysages.

Les caractéristiques principales des différents compartiments environnementaux et la cotation de l'enjeu associé est présenté dans le tableau ci-dessous :

Thème	Sous thème	Caractéristique de la composante	Enjeux
Milieu physique	Climat	Climat équatorial : 2 saisons principales et 2 inter-saisons avec de grandes variations annuelles concernant les précipitations. Important gisement solaire favorable à l'énergie photovoltaïque. Effets du changement climatique en Guyane visibles : sécheresses et inondations, augmentation des températures, augmentation des risques naturels, modification de la demande en énergie. Urgence climatique	Très Fort
	Eaux souterraines	Deux masses d'eau souterraines recensées en Guyane et les sites sont concernés par une masse d'eau issue de formations sédimentaires poreuses dont les nappes sont proches de la surface. Bonne qualité et vulnérable aux pollutions de surfaces. Quantité de la ressource en eau souterraine faible pour assurer un gisement d'eau potable.	Fort



Thème	Sous thème	Caractéristique de la composante	Enjeux
<b>Milieu physique</b>	Eaux superficielles	<p>Présence de masses d'eau de surface : Maroni, le Mahury et l'Oyapock et de masse d'eau littorale à proximité immédiate des sites.</p> <p>Connaissance limitée sur la qualité des eaux superficielles, pollution chronique fréquente liées aux activités.</p> <p>Pollution des eaux littorales en augmentation.</p> <p>L'amélioration des systèmes de gestion des eaux pluviales et usées doit être réalisée.</p> <p>Quantité de la ressource en eau superficielle importante avec usages associés : utilisation pour l'apport en eau potable malgré de nombreuses limites à sa potabilisation compte tenu de l'exposition à de potentielles pollutions et aux éléments climatiques et naturelles.</p>	<b>Très Fort</b>
	Sols et sous-sols	<p>Présence de sols quaternaires sédimentaires.</p> <p>Pas de pollution avérée au droit des sites concernés par les opérations.</p>	<b>Modéré</b>
	Sols et sous-sols	<p>Présence de sols quaternaires sédimentaires.</p> <p>Pas de pollution avérée au droit des sites concernés par les opérations.</p>	<b>Modéré</b>
<b>Milieu humain</b>	Contexte démographique	<p>Augmentation de la population guyanaise de 27% entre 2008 et 2020.</p> <p>Les futurs aménagements devront donc prendre en compte cette croissance démographique importante.</p>	<b>Fort</b>
	Habitat et bâti	Sites portuaires à l'écart des zones habitées	<b>Modéré</b>
	Activités économiques	Principaux secteurs d'activité du territoire : services non-marchands, agriculture, tourisme, l'activité spatiale (CSG), activités de construction, exploitation minière et activités et commerciales grâce aux ports présents dans la région avec notamment le port de Dégrad-des-Cannes, qui fait transiter 95% des produits importés pour la consommation locale.	<b>Très Fort</b>
	Qualité de l'air	La qualité de l'air est globalement bonne en Guyane avec quelques dépassements de seuils de pollution.	<b>Modéré</b>

Thème	Sous thème	Caractéristique de la composante	Enjeux
<b>Milieu naturel</b>	Habitat	Diversité importante en termes de milieux naturels : les sites concernés par les différentes opérations sont composés majoritairement de forêt (terre ferme et marécageuse), de marais, savanes et de mangroves entraînant une grande diversité faunistique et floristique De nombreuses zones humides sont comprises dans ces habitats.  Nombreux zonages environnementaux (ZNIEFF, réserves naturelles, domaine du CELRL,) à proximité. Certains sites comme DDC sont concernés directement par des zonages de la trame verte et bleue notamment concernant les connectivités hydrobiologiques.	Très Fort
	Flore et faune	Nombreuses espèces remarquables et protégées inventoriées dans des zones à proximité (parfois immédiate) des sites concernés par les opérations.	Très Fort
<b>Risques</b>	Risque naturel	Plusieurs PPRN concerne les sites : risque inondation (Dégrad-des-Cannes, Saint Laurent du Maroni, Kourou), littoral (Dégrad-des-Cannes et Kourou), mouvements de terrain. (Dégrad-des-Cannes). Un plan national de prévention des feux de forêt existe. Ces enjeux doivent être pris en compte dans les opérations d'aménagements.	Très Fort
	Risque technologique	Deux PPRT et des sites SEVESO sont situés à proximité des sites du GPM-Guyane, en lien avec les dépôts de la SARA (Kourou, Dégrad-des-Cannes), Air Liquide et des canalisations de matières dangereuses. Ces enjeux doivent être pris en compte dans les opérations d'aménagements.	Très Fort
<b>Patrimoine et paysage</b>	Patrimoine	Le secteur 3 inscrit au titre des sites naturels ) et la zone de l'ancienne marina sont concernés par : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site inscrit du monument historique Vidal ;</li> <li>Le périmètre aux abords des 500m des monuments historiques Vidal et Fort Trio</li> </ul> Pas d'éléments caractéristique particulier sur les sites de Pariacabo et Saint-Georges de l'Oyapock	Fort

## CHAPITRE 3 : EVOLUTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT AVEC ET SANS PROJET

L'évolution de l'état initial est analysée à travers deux scénarios : avec projet (scénario avec le Projet Stratégique 2024-2028) et sans projet (scénario tendanciel).

- Le **scénario tendanciel - dit au fil de l'eau** - se caractérise comme l'évolution prévisible des différentes composantes de l'environnement, telles que définies dans le cadre l'état initial sans mise en œuvre du projet.
- **La projection qui a été considérée à moyen terme en 2028**, conformément à l'horizon de projection du Projet Stratégique 2024-2028 objet de la présente étude.

Ces tableaux indiquent également si la mise en œuvre du Projet Stratégique 2024-2028 influence l'évolution de l'état initial :







- Positivement :


- Sans incidence significative :






- Négativement :






Thème Sous thème	Etat actuel (2023) de la composante environnementale	Évolution de l'état de l'environnement sans projet à l'horizon 2028 Scénario tendanciel	Evolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet Horizon 2028	
Milieu physique <b>Climat et vulnérabilité au changement climatique et risque naturel</b>	Climat équatorial : 2 saisons principales et 2 inter-saisons avec de grandes variations annuelles concernant les précipitations. Important gisement solaire favorable à l'énergie photovoltaïque	Les effets du changement climatique en Guyane seront : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécheresses ;</li> <li>• Augmentation des températures ;</li> <li>• Aggravation des risques naturels : inondations, retrait du trait de côté, érosion, glissement de terrain...</li> </ul>	Certaines actions du PS 2024-2028 permettent de réduire significativement les émissions à l'origine du changement climatiques et notamment les actions de l'axe 1 : « Confirmer l'engagement dans la transition énergétique pour une croissance verte » :  Les actions de l'axe 6 permettront de limiter les incidences de l'augmentation des trafics maritimes avec l'utilisation de navires plus vertueux (voiles rigides), lignes de cabotage « bas carbone ».	
Milieu physique <b>Ressource en eau et usages</b> <b>Eaux superficielles</b> <b>Eaux souterraines</b>	Forte disponibilité de la ressource en eau superficielle Pollution chronique des eaux en augmentation. Ressource en eau superficielle importante avec usages associés : eau potable malgré de nombreuses limites à sa potabilisation compte tenu de l'exposition à de potentielles pollutions et aux éléments climatiques et naturelles, pêche...	La ressource en eau pourrait être affectée par la modification climatiques, la montée du niveau de la mer, l'accroissement de la population et l'augmentation de l'urbanisation, ceci provoquerait : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aggravation de la vulnérabilité des captages d'eau sur le littoral liée aux phénomènes d'intrusions salines ;</li> <li>• L'accroissement de la pression quantitative sur la ressource ;</li> <li>• La dégradation de la qualité des eaux.</li> <li>• Augmentation des ruissellements</li> </ul>	Augmentation de la pression faible à modérée liée aux aménagements ou développement d'activités au niveau du secteur 3 de Dégrad des Cannes et de Saint Georges de l'Oyapock.  La poursuite des travaux de dragage (annuels) d'entretien du chenal d'entrée au port de Pariacabo et au port de Dégrad des Cannes, et les travaux au contact de l'eau sont susceptibles d'impacter la qualité des eaux côtières (turbidité, pollution accidentelle) - Action 6.1-4	
Milieu physique <b>Sols et sous-sols</b> Géomorphologie, pédologie, ressource en matériaux.	Présence de sols quaternaires sédimentaires. Pas de pollution avérée au droit des sites concernés par les opérations.	L'évolution du climat pourrait modifier la qualité des sols. L'urbanisation croissante favorisera la réduction des capacités drainantes des sols et le risque de pollution des sols Les activités d'orpaillage illégal impacteront la qualité des sols et diminueront les ressources disponibles pour la Guyane.	Une hausse du trafic maritime augmentera le risque de pollution des sédiments : incidence négative maîtrisée sur la qualité des sols et sédiments. Le développement des activités portuaires à Saint-Georges de l'Oyapock et sur le secteur 3 du site de Dégrad des Cannes aura un impact modéré sur la réduction des capacités drainantes des sols (Axes 1 et 6) La circonscription portuaire de Pariacabo et Dégrad-des-Cannes sont d'ores et déjà fortement imperméabilisées.	
Milieu humain <b>Contexte démographique</b>	Augmentation de la population guyanaise de 27% entre 2008 et 2020 et de +15% d'ici 2028	L'augmentation de la population aura pour conséquence des augmentations des trafics (routiers, maritimes), des nuisances (congestion routière génératrice de nuisances sonores et de pollution), des consommations d'énergie, des productions de déchets.  Compte tenu de l'augmentation de la population guyanaise dans les années à venir, les besoins en marchandises vont s'accroître et donc les activités du GPM-Guyane également.	Les actions de l'axe 6 : Accompagner la mise en œuvre une intermodalité « bas carbone » permettront de limiter les incidences de l'augmentation des trafics maritimes avec l'utilisation de navires plus vertueux (voiles rigides), lignes de cabotage « bas carbone »	

Milieu humain <b>Habitat et bâti</b>	Sites portuaires à l'écart des zones habitées	La croissance démographique s'accompagnera d'une urbanisation plus importante au niveau des communes.	L'urbanisation ne concerne aucune des actions du PS 2024-2028	
---	---	---	---	---

Thème Sous thème	Etat actuel (2023) de la composante environnementale	Évolution de l'état de l'environnement sans projet à l'horizon 2028 Scénario tendanciel	Evolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet Horizon 2028	
Milieu humain <b>Activité économique</b>	Principaux secteurs d'activité du territoire : services non-marchands, agriculture, tourisme, l'activité spatiale (CSG), activités de construction, exploitation minière et activités et commerciales.  Le port de Dégrad-des-Cannes fait transiter 95% des produits importés pour la consommation locale.	L'augmentation de la population aura des répercussions l'économie et s'accompagnera d'une hausse générale activités.	Les actions <ul style="list-style-type: none"> <li>6.2 : Augmenter le développement des échanges commerciaux avec les autres pays voisins du Plateau des Guyanes et les Antilles en valorisant le mode maritime permettant ainsi de décarboner le transport maritime de la Guyane tout en renforçant la souveraineté alimentaire du territoire et,</li> <li>6.3 : Développer la coopération régionale</li> </ul> permettront de limiter les incidences négatives liées aux besoins supplémentaires.	
Milieu humain - Santé <b>Qualité de l'air</b>	La qualité de l'air est globalement bonne en Guyane avec quelques dépassements de seuils de pollution.	Les émissions de CO <sub>2</sub> sont en nette augmentation depuis quelques années ;  De manière générale, l'augmentation de la population s'accompagnera d'une augmentation des nuisances (augmentation des besoins en marchandises, congestion routière génératrice de nuisances sonores et de pollution, consommation d'énergie, production accrue de déchets) et aura une influence probable négative.  L'accumulation d'activités industrielles et de flux de trafics motorisés est à l'origine d'une concentration de particules nuisibles à la santé publique qui risque d'augmenter dans les années à venir.	Les émissions liées au trafic portuaire restent faibles au regard de la pollution globale.  La tendance à l'acquisition de navires plus propres (axe 6) permettra de réduire les émissions et donc les incidences négatives sur la qualité de l'air.	
Milieu humain - Santé <b>Ambiance sonore</b>	Les sites portuaires sont concernés essentiellement par les bruits issus des déplacements à proximité, et aux activités portuaires et connexes.	L'augmentation de l'activité et du trafic portuaire et routier va entraîner une augmentation du transport routier de marchandise qui pourra augmenter les nuisances sonores.	L'acquisition de véhicules électriques par le GPM-Guyane et le principal manutentionnaire réduira les nuisances sonores sur la plate-forme.  Le renouvellement d'une partie de l'outillage portuaire permettra de disposer d'outils modernes, à priori plus silencieux que ceux des générations	

			précédentes. Le Plan de gestion des matériaux de dragage permettra d'ajuster les opérations de rechargement : probable optimisation du trafic routier lié (fréquence et ou nombre de rotation) lié aux dragages.	
--	--	--	--	--

Thème Sous thème	Etat actuel (2023) : caractéristique de la composante	Evolution probable des aspects pertinents de l'environnement = Évolution sans projet  Scenario tendanciel	Evolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet	
Milieu humain <b>Consommation d'énergie</b>	La demande en énergie va continuer de croître avec le développement d'activités.  Développement de projets à énergies renouvelables au sein du GPM-Guyane.	La consommation énergétique en Guyane ne cesse d'augmenter en lien avec la forte croissance démographique, l'amélioration du niveau de vie, une hausse des températures et l'augmentation du trafic maritime des porte-conteneurs, tout ceci induira une hausse des émissions de GES, favorisant le réchauffement climatique.	Les activités portuaires prévues au PS 2024-2028 prévues à l'axe 1 permettront de réduire les consommations énergétiques vont	
Milieu humain <b>Déchets</b>	Développement d'activité en lien avec la gestion des déchets, la valorisation (production d'énergie EnR) et l'économie circulaire sur le site de Dégrad-des-Cannes.	La gestion des déchets relève des structures territoriales et reste insuffisante.  L'augmentation de la population va engendrer une augmentation de la production de déchets des ménages. Toutefois, le développement du tri, de la valorisation des déchets et la multiplication des actions pédagogiques, le volume de déchets domestiques produits sur les communes devrait se stabiliser,  Au niveau des sites portuaires, l'augmentation du nombre de navires dans les années à venir verra une augmentation de la quantité de déchets transitant par le GPM-Guyane.  La phase de communication sur le tri des déchets actuellement menée sera de nature à améliorer les pratiques de tri (affichage, vidéo, pour expliquer le tri de manière didactique).	Les actions de l'axe 4 (valorisations des déchets du BTP, des navires et des sargasses) permettront de réduire de manière significative la production de déchets.	
Milieu humain <b>Trafic et déplacements</b>	Le transport aérien est indispensable pour assurer la continuité territoriale du territoire.  Le transport fluvial reste le moyen le plus utilisé pour accéder aux communes de l'intérieur et permet le développement économique au travers des infrastructures portuaires présentes sur le territoire.  Les dessertes principales des sites de Pariacabo, Dégrad-des-Cannes et Saint-Georges-de-l'Oyapock sont les suivantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saint-Laurent du Maroni : RN1 et RD11</li> <li>• Kourou : RN1 à 1h de route de Cayenne ou la RD16. Par voie maritime, il faut environ 2h de navigation pour se rendre sur site.</li> </ul>	Les prévisions laissent entrevoir une augmentation du trafic maritime en conséquence du dynamisme démographique et de l'urbanisation. Cette forte hausse de la mobilité est attendue et sera à l'origine d'une augmentation des nuisances (émissions de GES, dégradation de la qualité de l'air et de l'ambiance sonore,...).  L'offre de transport en commun sous dimensionnée aura pour conséquence un recours à l'usage de la voiture sur un réseau routier non adapté.  Ainsi, un des enjeux consistera dans les années à venir à articuler harmonieusement urbanisation et mobilité afin d'assurer la fluidité du trafic sur les axes routiers qui ont tendance à s'engorger aujourd'hui, afin de préserver une certaine qualité de vie.	Les actions de l'axe 6 : Accompagner la mise en œuvre une intermodalité "bas carbone" permettront de réduire les émissions liées aux activités maritimes.  Les relations ville-port et la cohérence des trames viaires envisagés au PS 2024-2028 permettent de mettre en cohérence les voiries entre les zones portuaires et les villes. Cette cohérence est indispensable à une bonne mobilité.	





	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégrad-des-Cannes : routes départementales RD23 et D1</li> <li>Saint-Georges de l'Oyapock : Nationale 2 avec l'ouverture du pont de l'Oyapock</li> </ul>		
--	---	--	--

Thème Sous thème	Etat actuel (2023) : caractéristique de la composante	Evolutions probables des aspects pertinents de l'environnement = Évolution sans projet  Scenario tendanciel	Evolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet
Milieu naturel  <b>Habitats, zones humides, TVB</b>	<p>Diversité importante en termes de milieux naturels : les sites concernés par les différentes opérations sont composés majoritairement de forêt (terre ferme et marécageuse), de marais, savanes et de mangroves entraînant une grande diversité faunistique et floristique.</p> <p>Présence de nombreuses zones humides et zonages environnementaux (ZNIEFF, réserves naturelles, domaine du CELRL,) à proximité des sites portuaires.</p> <p>Certains sites comme DDC sont concernés directement par les réseaux de la trame verte et bleue notamment en termes de connectivités hydrobiologiques.</p>	<p>Les changements climatiques auront pour conséquence la poursuite de la dégradation d'habitats naturels et l'artificialisation du littoral.</p> <p>La forêt joue un rôle important dans le stockage de carbone et contribue à limiter l'effet de serre.</p> <p>L' « évapotranspiration » est à l'origine de la formation des nuages, donc de la pluie.</p> <p>Certains modèles de dynamique de la végétation prévoient une transformation marquée de la forêt équatoriale liée à des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses dans l'avenir. La forêt est particulièrement vulnérable à une diminution des précipitations.</p> <p>En parallèle, les perturbations humaines augmenteront : croissance démographique et besoins associés en aménagement, développement économique, ...pourraient rendre la forêt guyanaise plus vulnérable encore.</p>	<p>Les actions de l'axe 2 « Préserver l'environnement, la biodiversité et appliquer la doctrine Eviter-Réduire-Compenser (ERC) » permettront de limiter les incidences, toutefois, certains aménagements impacteront directement les habitats (forêts, zones humides, Trame Vertes et Bleues). Des mesures de compensations seront mises en œuvre si les impacts résiduels sont notables.</p>
Milieu naturel  <b>Flore et faune</b>	<p>Nombreuses espèces remarquables et protégées inventoriées lors des inventaires et dans des sites et situées à proximité (parfois immédiate) des sites concernés par les opérations du GPM-Guyane</p>	<p>Des modifications environnementales ont déjà pu être observées comme l'augmentation de la température de l'eau qui pourrait être à l'origine de modifications de la structure des peuplement des poissons, de leur abondance, de leur diversité ou encore leur aire de répartition géographique...</p> <p>Le milieu marin connaît une baisse des volumes des ressources halieutiques attribuée à une surexploitation générale des ressources et des variations environnementales impactant le taux de survie des juvéniles.</p> <p>Ces perturbations peuvent se surajouter aux pressions humaines qui pèsent sur le milieu marin (surexploitation et pêche illégale par exemple) et fragiliser les espèces les plus sensibles.</p> <p>D'un point de vue biologique les eaux marines de Guyane sont parmi les plus productives au monde et accueillent une biodiversité riche et encore méconnue. Le</p>	<p>Les actions de l'axe 2 « Préserver l'environnement, la biodiversité et appliquer la doctrine Eviter-Réduire-Compenser (ERC) » permettront de limiter les incidences, toutefois, certains aménagements impacteront directement les espèces végétales ou animales. Des mesures de compensations seront mises en œuvre si les impacts résiduels sont notables.</p>



		<p>milieu marin représente également une ressource économique importante à travers la pêche.</p> <p>Le milieu terrestre sera également impacté par la poursuite du développement de l'urbanisation qui engendrera également des incidences sur les espèces (destruction d'habitats ; mise en place d'éclairages, nuisances acoustiques, ...)</p>		
--	--	--	--	--

Thème Sous thème	Etat actuel (2023) : caractéristique de la composante	Evolutions probables des aspects pertinents de l'environnement = Évolution sans projet Scenario tendanciel	Evolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet	
<b>Risques naturels</b>	Plusieurs PPRN concerne les sites : risque inondation (Dégrad-des-Cannes, Saint Laurent du Maroni, Kourou), littoral (Dégrad-des-Cannes et Kourou), mouvements de terrain. (Dégrad-des-Cannes). Un plan national de prévention des feux de forêt existe. Ces enjeux doivent être pris en compte dans les opérations d'aménagements.	<p>Les risques naturels pourraient être aggravés par les modifications climatiques futures.. On peut s'attendre à des événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus intenses : inondations, glissements de terrain, érosions et submersions marines. Ces risques existants pourraient être amplifiés par les modifications climatiques futures.</p> <p>L'estuaire du Mahury est soumis à une dynamique particulière, régulière et moins agressive que la dynamique marine (courants de flot et de jusant, jusqu'à 1,25 m/s). Certaines parties de la côte peuvent être exposées à des effets de houles, notamment entre la Pointe du Mahury et Dégrad-des-Cannes.</p> <p>D'autre part, on observe au cours de ces dernières années un net recul de la mangrove. En aval du port de Dégrad-des-Cannes et pour les besoins de la Marine Nationale, celle-ci a été presque entièrement démantelée, laissant la place à un littoral sableux.</p>	<p>Les installations portuaires perturbent le transit littoral naturel des sédiments.</p> <p>En effet, les opérations de dragages (action 6.1-4) consistant à extraire les alluvions déposées dans le chenal d'accès et les réacheminer dans une zone sont parfois clappés en mer au-dessus de bancs existants, générant une accumulation sous-marine pouvant modifier la dynamique hydrosédimentaire (érosion / dépôt).</p> <p>Certaines installations portuaires et zones d'aménagement (axe 0, axe 1 et axe 3) sont susceptibles de provoquer une érosion régressive du trait de côte et d'aggraver ainsi le risque de submersion/érosion côtière. Un système de suivi de la bathymétrie et des études relatives à la courantologie et aux phénomènes hydro sédimentaires en cours permettra d'affiner l'évolution envisageable.</p>	
<b>Risques technologiques</b>	Deux PPRT et des sites SEVESO sont situés à proximité des sites du GPM-Guyane, en lien avec les dépôts de la SARA (Kourou, Dégrad-des-Cannes), Air Liquide et des canalisations de matières dangereuses. Les enjeux doivent être pris en compte dans les opérations d'aménagements.	<p>L'augmentation de la population guyanaise et de la fréquentation à proximité des sites portuaires de Pariacabo et Dégrad-des-Cannes entraînent des risques liés à la présence des installations dont le périmètre de protection concerne des zones habitées et le réseau routier.</p> <p>Cette tendance confirme la nécessaire distanciation entre les activités industrielles et les zones habitées.</p>	<p>L'action 3.2 : Prendre en compte des risques technologiques dans la définition des aménagements permet une meilleure prise en compte des aménagements portuaires.</p>	

--	--	--	--	--

Thème Sous thème	Etat actuel (2023) : caractéristique de la composante	Evolutions probables des aspects pertinents de l'environnement = Évolution sans projet  Scenariio tendanciel	Evolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet
<b>Patrimoine</b>	<p>Le secteur 3 est situé l'extérieur du site classé de l'habitation Vidal, au titre des monuments historiques, mais en partie à l'intérieur des abords de ce site classé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur 3 est situé à l'intérieur du site inscrit de l'habitation Vidal sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;</li> <li>• Le secteur 3 est situé à l'extérieur du site classé Vidal-Mondélice sur l'inventaire des sites naturels ;</li> <li>• Le secteur 3 est situé à l'intérieur du site inscrit Vidal-Mondélice, sur l'inventaire des sites naturels.</li> </ul>	<p>Protection au titre des monuments historiques et des sites naturels - pas d'évolution attendue.</p>	<p>La réalisation d'études d'insertion paysagère et la mise en œuvre de mesures ERC de l'Axe 2 (Préserver l'environnement, la biodiversité et appliquer la doctrine Eviter-Réduire-Compenser (ERC)) permettront de limiter les incidences qui pourraient être fortes dans le secteur 3 de Dégrad-des Cannes suite aux aménagements.</p>
<b>Paysage</b>	<p>Les sites s'inscrivent dans des unités paysagères présentant des enjeux associés à des faiblesses et des atouts qu'il convient de prendre en compte dans les opérations d'aménagements envisagés ;</p> <p>Les sites de Dégrad-des-Cannes et de Pariacabo s'insèrent dans des secteurs déjà concernés par des activités dans un paysage portuaire.</p>	<p>Pas d'évolution des perceptions paysagères.</p>	



## **CHAPITRE 4 : SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS ETUDIÉES ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS**

L'Article R122-20 du Code de l'Environnement et la directive 2001/42/CE exigent l'intégration, dans l'évaluation environnementale, de solutions de substitution raisonnables pour atteindre les objectifs du plan, schéma, programme ou document de planification. Chaque alternative doit être explicitée en termes d'avantages et d'inconvénients, en particulier en lien avec les critères spécifiés. Choix des projets : réflexions engagées à l'issue du précédent projet stratégique

Le choix des projets pour le Projet Stratégique 2024-2028 découle des réflexions issues du précédent projet stratégique. Ce dernier était axé sur une stratégie dynamique locale, favorisant le développement économique de la Guyane, la modernisation des installations portuaires et la diversification régionale. Les objectifs comprenaient la redynamisation de la performance portuaire au bénéfice de la population guyanaise, la poursuite de la modernisation des infrastructures portuaires, et l'intégration régionale au sein du plateau des Guyanes à la Caraïbe.

Ces axes incluent la finalisation de la modernisation de l'exploitation portuaire, l'amélioration des infrastructures pour un accès sécurisé, la contribution à la sécurisation de l'approvisionnement de la Guyane, en particulier la souveraineté alimentaire, et enfin, la gestion des enjeux de développement durable et l'accompagnement de la transition énergétique de la Guyane. Ces axes constituent la base du Projet Stratégique 2024-2028

Le tableau suivant présente l'analyse des avantages et inconvénients des aménagements retenus ainsi que la justification des choix effectués pour répondre aux orientations du projet stratégique.

Volet du PS	Axes	Actions	Inconvénients éventuels	Avantages et raison du choix
Volet 4	Axe 0 : Mettre en place une politique foncière permettant d'avoir un espace portuaire homogène pour une amélioration des capacités et des performances portuaires	Action 0.1 : Acquérir des terrains afin d'homogénéiser progressivement la plate-forme portuaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte du potentiel écologique et des services écologiques de zones humides incluses dans le projet d'extension (mangroves, marécages boisés, pripris) et impacts sur les espèces floristiques et faunistiques protégées et à enjeux ;</li> <li>Risque de perturbation de connectivité biologique (trame verte et bleue) ;</li> <li>Risque de modification ou de rupture de la connectivité hydraulique ;</li> <li>Nuisances temporaires (poussières, bruit etc.) lors des travaux de terrassement et de construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réutilisation des espaces déjà dégradés permettant de diminuer la pression foncière sur les espaces naturels à enjeux ;</li> <li>Optimisation des surfaces, rationalisation de toutes les activités afin de faciliter le développement des activités liées au port ;</li> <li>Préservation de l'évolutivité du site en choisissant des aménagements agiles permettant les évolutions.</li> </ul>
		Action 0.2 : Aménager et réorganiser les espaces, les usages et les circulations afin d'améliorer les capacités et de la performance portuaire		
	Axe 1 : Confirmer son engagement dans la transition énergétique pour une croissance verte	Action 1.1 : Mettre en œuvre des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des performances environnementales du bâtiment ;</li> <li>Maitrise de l'énergie ;</li> <li>Production d'énergie renouvelable ;</li> <li>Réduction des consommations énergétique.</li> </ul>
		Action 1.2 : Augmenter la part des énergies renouvelables dans la couverture des besoins énergétiques de la plate-forme portuaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte du potentiel écologique et des services écologiques de zones humides incluses dans le projet d'extension (mangroves, marécages boisés, pripris) et impacts sur les espèces floristiques et faunistiques protégées et à enjeux</li> <li>Risque de perturbation de connectivité biologique (trame verte et bleue)</li> <li>Risque de modification ou de rupture de la connectivité hydraulique</li> <li>Nuisances temporaires (poussières, bruit etc) lors des travaux de terrassement et de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une croissance énergétique renouvelable ;</li> <li>Production d'énergie renouvelable ;</li> <li>Création d'un modèle portuaire énergétique durable ;</li> <li>Actions en faveur de la décarbonation de la plate-forme portuaire ;</li> <li>Valorisation des déchets (sargasses,...).</li> </ul>
	Action 1.3 : Favoriser les transports décarbonés afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation des énergies fossiles	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la consommation énergétique primaire</li> </ul>	

		<p><b>Action 1.4</b> : Mettre en œuvre des actions en faveur de la décarbonation basées sur les potentiels régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte du potentiel écologique et des services écologiques de zones humides incluses dans le projet d'extension (mangroves, marécages boisés, pripris) et impacts sur les espèces floristiques et faunistiques protégées et à enjeux ;</li> <li>• Risque de perturbation de connectivité biologique (trame verte et bleue) ;</li> <li>• Risque de modification ou de rupture de la connectivité hydraulique ;</li> <li>• Nuisances temporaires (poussières, bruit etc) lors des travaux de terrassement et de construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une croissance énergétique renouvelable ;</li> <li>• Production d'énergie renouvelable ;</li> <li>• Création d'un modèle portuaire énergétique durable ;</li> <li>• Actions en faveur de la décarbonation de la plate-forme portuaire ;</li> <li>• Valorisation des déchets (sargasses)..</li> </ul>
--	--	--	--	---

Volet du PS	Axes	Actions	Inconvénients éventuels	Avantages et raison du choix	
Volet 4	Axe 2 : Préserver l'environnement, la biodiversité et appliquer la doctrine Eviter-Réduire-Compenser (ERC)	Action 2.1 : Préserver l'environnement et la biodiversité	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les connaissances environnementales sur tous les compartiments environnementaux y compris le paysage et le patrimoine.</li> <li>Promouvoir les efforts du GPM-Guyane en termes d'intégration de la biodiversité dans ses projets.</li> <li>Faciliter un développement harmonieux de la ville et du port en favorisant une coopération méthodologique et stratégique ( réflexion et action conjointe ville-port en faveur de l'aménagement, de l'attractivité et du développement durable).</li> <li>⇒ enjeux d'urbanisme, de cadre de vie, d'activité économique, d'emploi, de desserte et intégration architecturale et paysagère des aménagements.</li> </ul>	
		Action 2.2 : Appliquer la doctrine ERC		<ul style="list-style-type: none"> <li>Avantage vis-à-vis de la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel.</li> </ul>	
	Axe 3 : Prendre en compte les risques naturels et technologiques dans la définition des aménagements	Action 3.1 : Prise en compte des risques naturels dans la définition des aménagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation des aménagements aux contraintes des PPR, prise en compte de leur vulnérabilité.</li> <li>Aggravation des risques liée aux changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le plus en amont possible la résilience des aménagements portuaires et anticiper les aggravations des risques naturels suite au changement climatique.</li> </ul>	
		Action 3.2 : Prendre en compte des risques technologiques dans la définition des aménagements	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le plus en amont la sécurité des biens et des personnes.</li> </ul>	
	Axe 4 : Gérer et valoriser les déchets et l'économie circulaire (navires, BTP,...)	Action 4.1 : Valoriser les sargasses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte du potentiel écologique et des services écologiques de zones humides incluses dans le projet d'extension (Mangroves, marécages boisés, pripris) et impacts sur les espèces floristiques et faunistiques protégées et à enjeux</li> <li>Risque de perturbation de connectivité biologique (trame verte et bleue)</li> <li>Risque de modification ou de rupture de la connectivité hydraulique</li> <li>Nuisances temporaires (poussières, bruit etc) lors des travaux de terrassement et de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une croissance énergétique renouvelable ;</li> <li>Production d'énergie renouvelable ;</li> <li>Gestion et Valorisation des déchets.</li> </ul>	
		Action 4.2 : Valoriser des déchets	Sans objet		
	Axe 5 : Préserver les ressources en eau et la qualité de l'air	Action 5.1 : Préserver la qualité de l'air			<ul style="list-style-type: none"> <li>Maitrise des incidences par la réalisation de suivi permettant la mise en œuvre de mesures correctives le cas échéant</li> </ul>
		Action 5.2 : Préserver la qualité des eaux de surface	Sans objet		

Volet du PS	Axes	Actions	Inconvénients	Avantages et Raison du choix
Volet 5	Axe 6 : Accompagner la mise en œuvre d'une intermodalité "bas carbone"	<b>Action 6.1</b> : Accompagner la desserte du territoire en favorisant le développement d'une économie des transports plus vertueuse en matière d'émissions de polluants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact négatif sur les biocénoses marines (augmentation de la turbidité, hypersédimentation...) lié aux opérations de dragages ;</li> <li>Dérangement des espèces aquatiques (perturbation sonore, turbidité, risque de collision) comprenant des mammifères marins protégés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérations indispensables pour maintenir les accès aux sites portuaires de Pariacabo et Dégrad des Cannes</li> <li>Choix techniques permettront de limiter des effets néfastes sur les milieux aquatiques et marin</li> </ul>
		<b>Action 6.2</b> : Promouvoir le développement des échanges commerciaux avec les pays voisins du Plateau des Guyanes et des Antilles en favorisant le transport maritime pour décarboner la Guyane et renforcer sa souveraineté alimentaire.	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des échanges commerciaux</li> </ul>
		<b>Action 6.3</b> : Développer la coopération régionale (Port sec)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Destruction d'habitats naturels terrestres et potentiellement de faune ou de flore à enjeux</li> <li>Nuisances et perturbation du milieu naturel terrestre (faune, flore, habitat).</li> <li>Augmentation du fret routier sur la route de l'Est (pollution, risque de collision)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la possibilité de commerce avec les pays frontaliers (vs. Importation européenne) et diminution du coût carbone des produits</li> <li>Optimisation des flux et des déplacements avec le Brésil</li> <li>Les impacts sur l'environnement seront pris en compte lors de la réalisation du projet (Mesures ERC)</li> </ul>

## **CHAPITRE 5 : INCIDENCES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET STRATEGIQUE 2024-2028 SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE ET MESURES ERC**

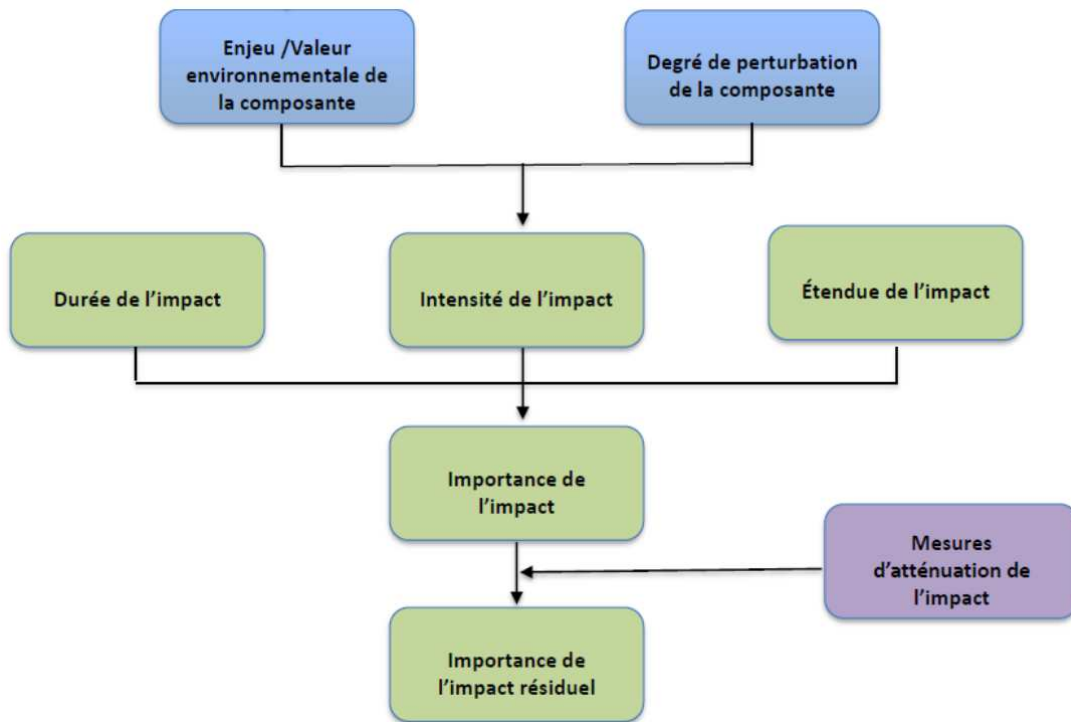
### **1. Présentation de la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC) appliquée au Projet Stratégique 2024-2028**

Les incidence de la mise en œuvre du Projet Stratégique 2024-2028 ont été évaluées en suivant une démarche structurée, comprenant le croisement -des enjeux environnementaux de l'état initial des différents compartiments environnementaux avec les degrés de perturbation générés par les différentes sources d'impact aux différentes phase des opérations (travaux et exploitation).

Ce croisement permet de déterminer l'importance de l'impact brut c'est à dire avant application des différentes mesures d'atténuation envisagées (évitement et/ou réduction).

L'application des mesures d'atténuation permettra de réduire l'importance de l'impact brut et permettra la cotation dans un second temps des impacts résiduels comme présenté sur le schéma ci-dessous





Les mesures compensatoires seront proposées lorsque les impacts résiduels sont jugés notables donc avec une importance forte ou très forte.

Les différentes mesures envisagées dans le cadre du Projet Stratégique 2024-2028 sont présentées par type (éviter, réduire et compenser) au paragraphe 3 du présent chapitre.

Le Projet Stratégique a fait l'objet de l'application de la doctrine ERC sur l'ensemble des compartiments environnementaux.

## 2. Sources d'incidence identifiées

Seules certaines des actions et sous-actions du Projet Stratégique 2024-2028 représentent des sources d'incidence, celles-ci ont fait l'objet de l'analyse des impacts et sont présentées ci-après.

## Axe 0 : Mettre en place une politique foncière permettant d'avoir un espace portuaire homogène pour une amélioration des capacités et des performances portuaires

Action 0.2 : Aménager et réorganiser les espaces, les usages et les circulations afin d'améliorer les capacités et de la performance portuaire Dégrad-des-Cannes

0.2-1 : Fin de l'aménagement de la zone « Ouest » route crique Bardeau (Réseau HT)

0.2-2 : Valorisation du terrain traversé par les pipelines du terminal pétrolier entre l'apponement et les stockages arrière : agrandissement du terminal par la création d'un terre-plein au sein de l'espace libéré par le dévoiement des conduites d'hydrocarbures (Ouest du secteur 1)

0.2-3 : Réalisation d'aménagements dans le nouveau secteur 4

0.2-4 : Parcelle libérée du hangar de la DGTM qui sera intégré au terminal à conteneurs

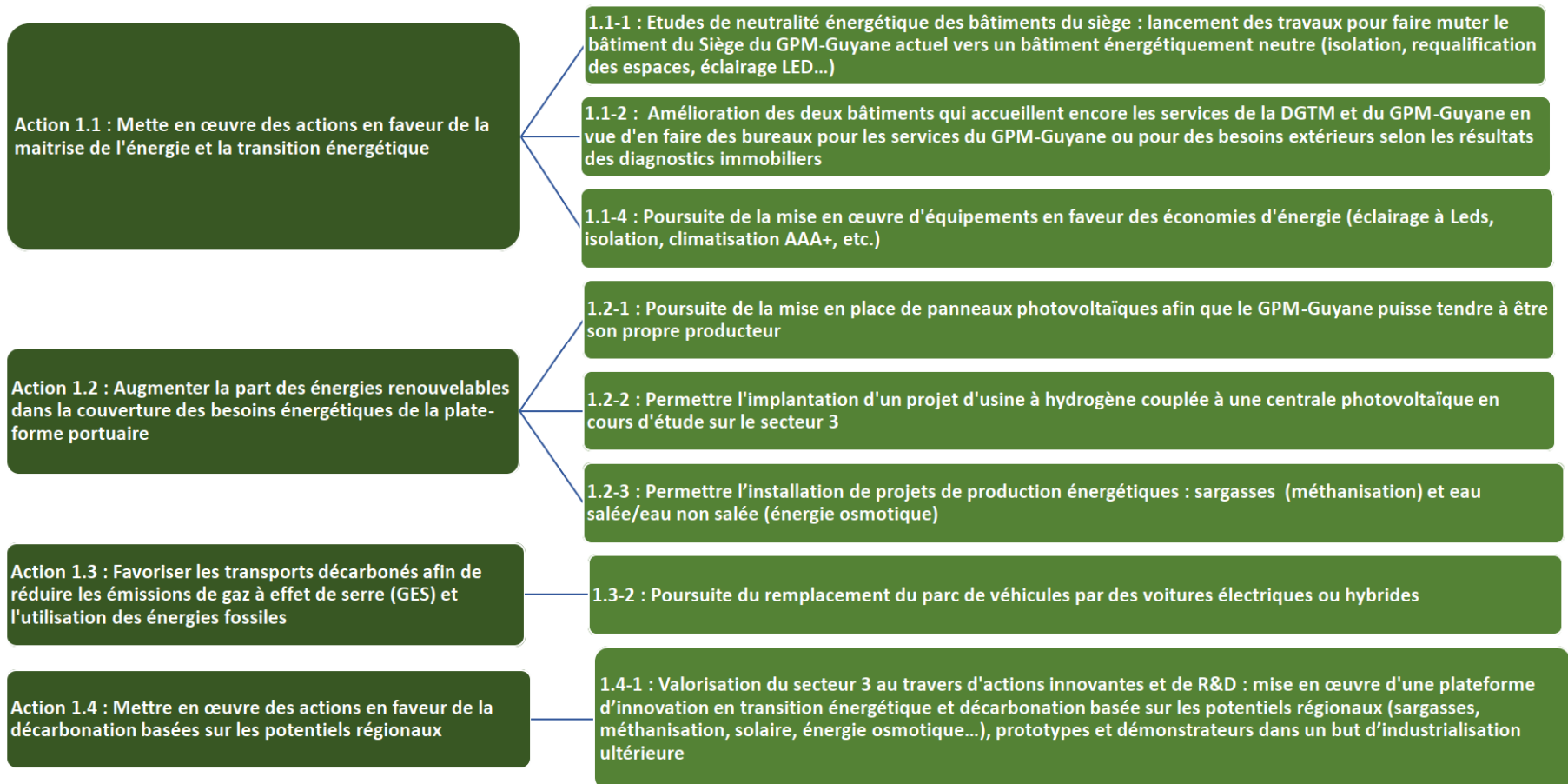
0.2-5 : Réalisation d'un espace logistique à l'Est de la plateforme portuaire (après la Crique Pavé)

0.2-6 : Mise en service d'une nouvelle organisation des espaces permettant le contrôle UE des flux de marchandises au Poste de Contrôle Frontalier (livré au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024)

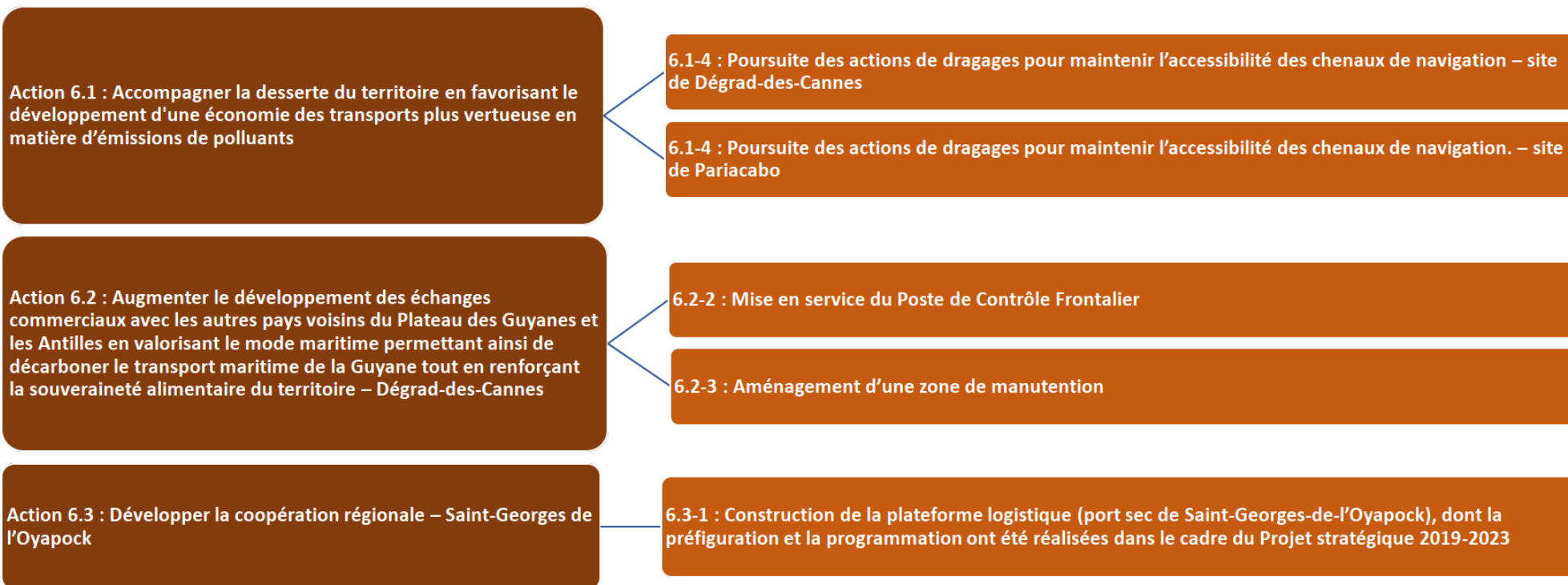
0.2-7 : Reconstruction du poste roulier, de son quai roulier à l'aval du quai 1 et du terre-plein de stockage

0.2-8 : Aménagement d'une zone multi-usages (services portuaires, administrations professionnelles et loisirs nautiques)

## Axe 1 : Confirmer son engagement dans la transition énergétique pour une croissance verte – Dégrad des Cannes



## Axe 6 : Accompagner la mise en œuvre d'une intermodalité "bas carbone"



### 3. Mesures de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC) mises en œuvre dans le cadre du Projet Stratégique 2024-2028

L'ensemble des mesures environnementales proposées par le GPM-Guyane dans le cadre de la réalisation des opérations du Projet Stratégique 2024-2028 sont listées ci-dessous par type suivant la séquence « Eviter-Réduire-Compenser ».

Elles ont été complétées par des mesures d'accompagnement proposée en complément des mesures ERC pour renforcer leur pertinence, leur efficacité et l'acceptabilité des opérations.

Le listes ci-dessous présentent l'ensemble des mesures.

#### Mesures d'évitement

- E1- Maintien de la fonctionnalité des berges et des ripisylves du Mahury par la conservation des zones à fort enjeux sur le secteur 3
- E2 – Prioriser la reconstruction du port sur lui-même sur le site de Dégrad des Cannes dans la limite des emprises existantes aménagées et prioriser le développement du port sur le site de Dégrad des Cannes dans les limites des emprises des projets d'envergure nationale ou européenne recensés et portés par le GPM-Guyane pour répondre à la croissance de l'activité portuaire et des objectifs de décarbonation
- E3 – Evitement des zones à fort enjeu ou les alternatives les plus impactantes par la prise en compte de l'environnement dans le choix des solutions
- E4 – Adaptation de la conception des travaux aux aléas naturels ou technologiques
- E5 – Intégrer des critères environnementaux dans le choix des entreprises
- E6 – Limiter les défrichements au strict nécessaire
- E7 – Limiter les emprises
- E8– Performance énergétique de l'outillage et recherche de la décarbonation des engins
- E9– Protection de la ripisylve des criques Pavée et Bardeau dans le cadre des projets d'aménagements

## Mesures de réduction

- R1 – Information des usagers/des riverains et balisage des zones de travaux
- R2 – Réduction des émissions et de la dispersion de la turbidité liés aux travaux
- R3 - Prévention des pollutions accidentelles
- R4 - Prévention de l'introduction et/ou suppression d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- R5 - Réduction des nuisances sonores liées aux travaux, y compris dans le milieu aquatique lors des travaux de battage
- R6 - Mesures spécifiques pour la préservation des cétacés
- R7 - Réduction de la vulnérabilité au changement climatique
- R8 - Arrêt immédiat des travaux en cas d'urgence
- R9 – Gestion des déchets : collecte et valorisation des déchets, réutilisation des matériaux sur site (économie circulaire)
- R10 – Critère « gestion des déchets » dans le choix des entreprises de travaux
- R11 – Limiter la pollution lumineuse
- R12 – Maintien de la connectivité biologique et hydraulique lors des franchissements de cours d'eau, ou rétablir les connectivités biologiques sous les voies de circulation en cas de coupures
- R13 – Elaboration d'un Plan Général de Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé ou d'un plan de prévention pour l'ensemble des travaux
- R14 – Adaptation du planning des travaux/interventions afin de réduire l'impact sur le milieu naturel
- R15– Mise en œuvre de bonnes pratiques lors de la réalisation des défrichements
- R16– Valoriser le bois issu du défrichement
- R17– Information et formation des ouvriers et des salariés intervenant sur les projets aux bonnes pratiques environnementale
- R18– Elaboration d'un schéma d'orientations paysagère, architecturale et en faveur de la préservation du patrimoine, et transcription dans les permis et les cahiers des charges des autorisations d'occupation domaniale
- R19– Suppression des fossés latéraux aux voies de circulation
- R20 – Recommandations vis-à-vis des actions de dragages
- R21 – Privilégier la conception d'ouvrages d'accostage qui permettent le maintien des fonctions biologiques des berges en évitant les coupures verticales (appontements, pontons flottants)
- R22 – Favoriser l'infiltration, collecte des eaux pluviales et traitement avant rejet dans le milieu naturel ou les eaux superficielles
- R23 – Limiter les impacts sur les écoulements et les zones inondables
- R24 – Principes écologiques de terrassements

### Mesures de compensation

- C1 – Financement d'acquisitions foncières au profit du Conservatoire du littoral et d'actions de gestion pour une conservation durable sur une durée minimale de 20 ans
- C2 – Financement d'actions de gestion ciblées, en particulier pour les mesures compensatoires déjà réalisées par le GPM-Guyane dans le cadre des autorisations environnementales déjà acquises
- C3 – Compensation en faveur des espèces protégées (faune, flore et habitats), des espèces rares et peu mobiles
- C4 – Compensation hydraulique le cas échéant liées à la préservation des écoulements et au maintien des lignes d'eau amont-aval et compensation des fonctionnalités écologiques perdues (hors compensation foncière)
- C5 – Compensation liées à la destruction des zones humides

### Mesures d'accompagnement

- A1 - Sensibilisation des usagers portuaires aux enjeux environnementaux
- A2 - Mise en place d'une charte de réduction de l'empreinte écologique
- A3 - Participer à la recherche et au développement de solutions innovantes pour la réduction des impacts environnementaux
- A4 - Suivi environnemental des chantiers par des experts écologues
- A5 – Etudes complémentaire vis-à-vis de la faune lors des actions de dragages



## 4. Incidences de la mise en œuvre du Projet Stratégique 2024-2028 et application de la séquence Eviter-Réduire- Compenser (ERC)

De manière générale, afin de limiter l'incidence de la réalisation des opérations du Projet Stratégique 2024-2028 sur les différents compartiments environnementaux, certaines mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement s'appliqueront **systematiquement pour chaque opération**. Celles-ci sont présentées par phase de réalisation des opérations du Projet Stratégique.

PHASE TRAVAUX
<b>Mesure d'évitement</b>
E5 – Intégrer des critères environnementaux dans le choix des entreprises
<b>Mesures de réduction</b>
R1 – Information des usagers/des riverains et balisage des zones de travaux
R3 - Prévention des pollutions accidentelles
R4 - Prévention de l'introduction et/ou suppression d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
R8 - Arrêt immédiat des travaux en cas d'urgence
R9 – Gestion des déchets : collecte et valorisation des déchets, réutilisation des matériaux sur site (économie circulaire)
R10 – Critère « gestion des déchets » dans le choix des entreprises de travaux
R13 – Elaboration d'un Plan Général de Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé ou d'un plan de prévention pour l'ensemble des travaux
R17–Information et formation des ouvriers et des salariés intervenant sur les projets aux bonnes pratiques environnementale
<b>Mesure d'accompagnement</b>
A4 - Suivi environnemental des chantiers par des experts Suivi environnemental des chantiers par des experts écologues/environnementalistes.
PHASE EXPLOITATION
<b>Mesure de réduction</b>
R17–Information et formation des ouvriers et des salariés intervenant sur les projets aux bonnes pratiques environnementale
<b>Mesures d'accompagnement</b>
A1 - Sensibilisation des usagers portuaires aux enjeux environnementaux
A2 - Mise en place d'une charte de réduction de l'empreinte écologique
A3 - Participer à la recherche et au développement de solutions innovantes pour la réduction des impacts environnementaux

Ensuite, chaque compartiment environnemental, a fait l'objet d'une analyse détaillée des incidences brutes a permis de de déterminer des mesures d'évitement et de réduction à mettre en œuvre. Ce n'est qu'après application de ces mesures d'atténuation : évitement et réduction, que l'incidence résiduelle a pu être estimée et le cas échéant la nécessité de réaliser des mesures compensatoires. Chacune des mesures ERC envisagées est précisée au moyen de la numérotation présentée ci-avant. L'ensemble de ces analyses est présenté par compartiment environnemental dans les tableaux ci-dessous.

Compartiment	Phase	Niveau d'enjeux	Type d'incidence	Importance de l'incidence potentielle de chaque opération			Mesure d'atténuation (E-R) et accompagnement	Incidence résiduelle			Mesure de compensation	
				Axe 0	Axe 1	Axe 6		Axe 0	Axe 1	Axe 6		
Milieu physique	Climat	Travaux	Très fort	Emission de gaz à effet de serre liés aux travaux	Modérée	Modérée	Majeure	Axe 0 : E2, R7, R24 - Axe 1: E2, E7, E8 - Axe 6 : E2, E7, E8	Mineure	Mineure	Modérée	-
		Exploitation	Très fort	Emission de gaz à effet de serre liés aux déplacements et aux activités	Majeure	Modérée	Modérée	Axe 0 : R9, R10 - Axe 1: E7, E8, R7 - Axe 6 : E7, E8, R7	Modérée	Modérée	Modérée	-
	Ressources en eau superficielle	Travaux	Très fort	Modification des écoulements, altération de la qualité des eaux (MES, polluants)	Modérée		Modérée	Axes 0, 1 et 6 sauf 6.1-4 : R2, R2, R22, R24 - Axes 6 - action 6.1-4 dragages : R4 et R22	Non significative		Modérée	-
		Exploitation	Très fort	Altération de la qualité des eaux	Modérée		Modérée	Axes 0, 1 et 6 sauf 6.1-4 : R22	Mineure		Modérée	Cas échéant : C4
	Sols, sous-sols et eaux souterraines	Travaux	Très fort	Travaux de terrassements : modification de la morphologie des sols, création de tassements, risque de pollution accidentelle	Majeure		Modérée - non significatif pour les dragages	Axes 0, 1 et 6 sauf 6.1-4 : R3, R22, R24	Modérée		N/A	-
		Exploitation	Très fort	Modification de la nature des sols liée aux imperméabilisation, risque de pollution,	Majeure		Modérée - non significatif pour les dragages	Axes 0, 1 et 6 sauf 6.1-4 : R3, R22	Modérée		N/A	-

Compartiment	Phase	Niveau d'enjeux	Type d'incidence	Importance de l'incidence potentielle de chaque opération			Mesure d'atténuation (E-R) et accompagnement	Incidence résiduelle			Mesure de compensation	
				Axe 0	Axe 1	Axe 6		Axe 0	Axe 1	Axe 6		
Milieu humain	Démographie	Travaux	Fort	Pas d'impact sur la démographie	N/A			-	N/A			-
		Exploitation	Fort		N/A			-	N/A			-
	Habitat et bâti	Travaux	Modéré	Impact non significatif sur le bâti	N/A			-	N/A			-
		Exploitation	Modéré		N/A			-	N/A			-
	Activités économiques	Travaux	Très fort	Hausse de l'activité et création d'emploi	Positive			-	N/A			-
		Exploitation	Très fort		Positive			-	N/A			-
	Qualité de l'air	Travaux	Modéré	Emission de poussières et de GES (déplacements, émission des véhicules..) qui peuvent dégrader localement la qualité de l'air	Modéré			<b>Axes 0, 1 et 6 : R3</b>	Non significative			-
		Exploitation	Modéré	Axes 1 et 6 du PS s'inscrivent dans une logique de réduction globale des émissions atmosphériques	Positive			-	N/A			-
	Bruits	Travaux	Modéré	Nuisances sonores liées à l'augmentation du trafic des engins de travaux, aux activités de chantier et aux interférences avec les activités périphériques.	Modérée	N/A		<b>Axes 0 et 1 : R1, R5</b>	Non significative	N/A		-
		Exploitation	Modéré	Pas de nuisance acoustique significative	Positif	N/A		-	N/A	N/A		-
	Trafic et déplacement	Travaux	Modéré	Augmentation temporaire du trafic routier local	Mineure			-	N/A			-
		Exploitation	Modéré	Augmentation du trafic au sein du port par l'augmentation du volume d'activité, la création d'emploi, l'approvisionnement, l'entretien et l'évacuation des déchets	Non significative			-	N/A			-

Compartiment	Phase	Niveau d'enjeux	Type d'incidence	Importance de l'incidence potentielle de chaque opération			Mesure d'atténuation (E- R) et accompagnement	Incidence résiduelle			Mesure de compensation
				Axe 0	Axe 1	Axe 6		Axe 0	Axe 1	Axe 6	
Milieux naturel	Habitats, flore et zones humides	Travaux	Très fort	Des destruction, réduction ou dégradation de spécimens et /ou d'habitats, modification ou fragmentation des habitats, rupture de connectivité biologique, destruction de zones humides, dissémination d'espèces exotiques envahissantes, effet de lisière. Indirectement : dérangement, disparition d'espèces végétales ou animales, destruction de nids ou de pontes	Majeure		Majeure	<b>Axes 0, 1 et 6</b> <b>Dégrad- des- Cannes</b> : E6, E7, E9, R14, R5, R16 <b>Saint- Georges- de- l'Oyapock</b> : E3, E6, E7, E9, R14, R15, R16 R19	Fort (Dégrad- des- Cannes)	Modérée	C1, C2, C3, C4, et C5
		Exploitation	Très fort	Une fois l'aménagement de nouvelles surfaces réalisé, au vu des activités projetées, et si les emprises sont strictement respectées, l'incidence sur les habitats et les zones humides sera mineure. Les dragages (action 6.1-4) en revanche induisent des perturbations au niveau des habitats aquatiques et de manière indirecte influencent la dynamique hydro-sédimentaire et donc les habitats de mangroves. Les matières mises en suspension par les actions de dragage détruisent des habitats et dégradent les biocénoses aquatiques.	Mineure		Majeure	<b>Axe 6 - action 6.1-4 dragages</b> : R2, R3, R20	N/A	Modérée	-
	Corridors écologiques	Travaux	Très fort	Dégradation, fragmentation ou ruptures de connexions	Majeure			<b>Axes 0, 1 et 6</b> : E1, E2, E3, E6, E7, E9, R12	Modérée		-
		Exploitation	Très fort	Pas d'incidence spécifique	N/A			-	N/A		-
	Faune aquatique	Travaux	Très fort	Ces travaux créeront des incidences directes de type mutilation ou destruction d'individus en cas de contact ou indirectes de type dérangements destruction, perturbation ou mortalité via des atteintes irréversibles.	Majeure		Modérée	<b>Axes 0, 1 et 6</b> : E1, E3, E7, R2, R5, R6, R12, R14, R19, R21, R22, R23 et R24	Modérée	Mineure	-
		Exploitation	Très fort	Pas d'incidence spécifique sauf pour la poursuite des dragages qui crée des perturbations liées aux passages des navires (risque de collision) et aux actions de dragages (modification des caractéristiques du milieu, altération de la qualité des eaux, augmentation du bruit sous- marin,..) qui peuvent dégrader voire modifier les comportements de certaines espèces (dauphin par exemple)	N/A		Modérée	<b>Axe 6 - action 6.1-4 dragages</b> : R4 et A5	N/A	Mineure	
	Faune terrestre	Travaux	Très fort	Drainage et destruction	Modérée			<b>Axes 0, 1 et 6</b> : E2, E3, E6, E7, R5, R11, R12, R14, R19, R24	Modérée		
		Exploitation	Très fort	Dérangement	Majeure (Dégrad- des- Cannes)			<b>Axes 0, 1 et 6</b> : R11	Majeure (Dégrad- des- Cannes)		C1, C2, C3, C4

Compartiment	Phase	Niveau d'enjeux	Type d'incidence	Importance de l'incidence potentielle de chaque opération			Mesure d'atténuation (E-R) et accompagnement	Incidence résiduelle			Mesure de compensation	
				Axe 0	Axe 1	Axe 6		Axe 0	Axe 1	Axe 6		
Risques	Risques naturels	Travaux	Très fort	Changements de destination des espaces naturels qui modifieront sur les zones concernées les risques naturels de submersion marine, d'inondation et d'exposition aux tempêtes. Les aménagements en zones inondables pourront aggraver le risque inondation dans les secteurs concernés.	Modérée			Axes 0, 1 et 6 : E1, E2, E3, E4,	Mineure			-
		Exploitation	Très fort		Majeure			Axes 0, 1 et 6 : E1, E2, E3, E4, R7, R23,	Modérée			C4 (si nécessaire)
	Risques technologiques	Travaux	Très fort	Les opérations du Projets Stratégique 2024-2028 n'impacteront pas les risques technologiques présent au sein des circonscriptions.	N/A			-	N/A			-
		Exploitation	Très fort		N/A			-	N/A			-
Patrimoine et paysage	Patrimoine	Travaux	Très fort	Modifications des visibilité, destruction du patrimoine	Modérée (Dégrad-des-Cannes)			Axes 0, 1 et 6 : R8, A4	Mineure			-
		Exploitation	Très fort	Modifications des visibilité et des espaces	Majeure (Dégrad-des-Cannes)			Axes 0, 1 et 6 : R8	Modérée (Dégrad-des-Cannes)			-
	Paysage	Travaux	Fort	Modification des perceptions paysagères et les perspectives visuelles.	Modérée (Dégrad-des-Cannes)			Axes 0, 1 et 6 : R20, A4	Mineure			-
		Exploitation	Fort		Modérée (Dégrad-des-Cannes)			Axes 0, 1 et 6 : R20	Modérée (Dégrad-des-Cannes)			-



Il est important d'analyser les incidences transfrontalières concernent spécifiquement les aménagements réalisés dans le cadre du port Sec de Saint-Georges de l'Oyapock et des incidences sur l'environnement frontalier avec le Brésil.

Les autres sites ne sont pas susceptibles d'impacts des pays limitrophes.

Les compartiments environnementaux susceptibles d'être impactés sont présentés ci-dessous, **toutefois les incidences sont mineures** compte tenu de la position et de l'éloignement du site :

- **Ressource en eau de surface : Oyapock**

Le fleuve Oyapock constitue le milieu récepteur de nombreux rejets de natures diverses : eaux pluviales, ruissellements et rejets d'eaux usées domestiques.

La création du projet de Port Sec pourra avoir une incidence indirecte sur la qualité des eaux.

- **Economie /activités**

La création du Port sec générera une hausse d'activité économique dans le secteur du BTP, de la restauration et de l'hôtellerie lors des travaux. Des entreprises brésiliennes et guyanaïses pourront être amenées à intervenir ou à accueillir des travailleurs.

En phase d'exploitation du site, des emplois permanents seront créés dans des domaines variés et des retombées pour les frontaliers sont possibles.

- **Biodiversité aquatique**

Les travaux peuvent engendrer indirectement des incidences sur les milieux aquatiques et sur les espèces présentes.

- **Paysage**

En phase de travaux, et en phase exploitation, la réalisation des aménagements aura une incidence limitée sur les perceptions paysagères compte tenu de la position du site et de l'éloignement.

De manière générale, les actions et sous-actions du PS 2024-2028 **présentent des incidences positives sur les activités économiques et la qualité de l'air.**

En revanche, certaines actions et sous-actions **impactent négativement les habitats naturels et la faune terrestre créant de incidences résiduelles majeures.** Celles-ci ont fait l'objet de mesures compensatoires spécifiques.

Les actions et sous-actions du PS 2024-2028 ont des incidences brutes négatives majeures sur les compartiments environnementaux suivants :

- Climat ;
- Sol, sous-sol et eaux souterraines ;
- Corridors écologique ;
- Faune aquatique ;
- Risques naturels ;
- Patrimoine.

Toutefois, la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction permet d'abaisser l'importance de l'incidence résiduelle à des niveaux modérés et donc acceptables et ne nécessitant pas la mise en place de mesures compensatoires.

## CHAPITRE 6 : INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi des indicateurs mis en place au précédent Projet Stratégique a permis d'évaluer lorsque cela était possible l'évolution des incidences des actions du GPM sur les compartiments environnementaux concernés et suivis :

- **Ressource en eau et sédiments :**
  - Maitrise des imperméabilisations ;
  - Dragages: le suivi de la qualité des eaux et des sédiments montrent que les opérations de dragage ne présentent pas de risques particuliers sur la qualité des eaux et des sédiments ;
  - Baisse des consommations en eau au sein de la plate-forme,
  - Seuil des pollutions respecté .
- **Milieu naturel et biodiversité :** les compensations prévues ont été réalisées.
- **Maitrise de l'énergie :**
  - Suivi des consommations montre une augmentation, toutefois celle-ci respecte les seuils fixés ;
  - Surfaces de panneaux photovoltaïques installées pour la production d'énergie renouvelable est conforme à la valeur cible envisagée.
- **Gestion des déchets :** les déchets collectés ont pu être suivi et une hausse est constatée. Toutefois, le GPM de Guyane a mis en place le tri sélectif avec mise à disposition de bacs spécifiques (jaunes, verts et bleus).
- **Partenariat :** l'objectif en terme de partenariat et de synergie a été dépassé.
- **Management environnemental, SSE :** les seuils en termes de nombre d'agents et d'entreprise sensibilisées ont été atteints et dépassés.
- **Gouvernance :** les valeurs seuils en termes de nombres de navire et de tonnages brut ont été atteints en revanche, le nombre de visiteurs (visite du site de Dégrad-des-Cannes et consultation du site internet) est resté en dessous des valeurs-cibles. Ceci est lié aux valeurs élevées durant la pandémie, qui fausse partiellement l'analyse de l'évolution des visites.

Les différents indicateurs de suivi proposés sont présentés sur le tableau ci-dessous.

Catégorie	INDICATEURS DE SUIVI PS 2024-2028		
	Indicateurs	Mode de calcul / suivi	Valeurs cibles et/ou seuils d'alerte
1 - Préservation de la ressource en eau	1.1-Surfaces aménagées, imperméabilisées et desservies par un réseau de collecte des eaux pluviales et d'un système de traitement avant rejet	Suivi annuel de l'évolution par l'intégration des nouvelles surfaces	Valeur cible : 90 000m <sup>2</sup>
	1.2 Analyse de l'incidence du dragage sur la qualité physique des eaux	Suivi de la qualité physique es eaux par analyse des prélèvements : caractéristiques physiques, teneurs métaux (Zn, As, Cu, Hg, Pb, Cd), PCB et HAP	Seuils indiqués dans l'arrêté du 9 août 2006, en cours de modification
	1.3 Analyse de l'incidence du dragage sur la qualité biologique des eaux	Suivi de la qualité biologique par ADNe : définition d'espèces cibles, fréquence annuelle des prélèvements d'eau	Etablir un état 0 de référence puis suivi des « écarts »
	1.4 - Consommation d'eau de la plateforme portuaire DDC	Suivi annuel de la consommation d'eau	Seuil d'alerte : augmentation de 10%
2 - Sédiments marins	2.1- Analyse de la qualité physique des sédiments marins	Analyse des prélèvements de sédiments : caractéristiques physiques, teneurs métaux (Zn, As, Cu, Hg, Pb, Cd), PCB et HAP	Seuils indiqués dans l'arrêté du 9 août 2006, en cours de modification
3 - Milieux naturels et biodiversité	3.1 - Surface d'espaces dédiés aux mesures compensatoires	Conformément aux prescriptions du SDAGE 2022-2027	Valeur cible d'alerte : 100 hectares
	3.2 - Mise en œuvre d'actions de mesures de compensation	Suivi annuel des actions réalisées	Valeur cible : 2
	3.3 - Bonne application de la doctrine ERC	Suivi quinquennal du nombre de mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre	Valeur cible : 6

	3.4 - Surface d'espaces naturels acquis par le GPM dans le périmètre de la circonscription	Recensement quinquennal en m <sup>2</sup>	Valeur cible : +2% entre année n et année n+5
--	--	---	---

	Indicateurs	Mode de calcul / suivi	Valeurs cibles et/ou seuils d'alerte
4 - Energie	4.1 - Consommation électrique annuelle de la plateforme portuaire de Dégrad-des-Cannes	Suivi de la consommation annuelle électrique (liées au nb d'escales conteneurs (shift de nuit) et au volume conteneurs débarqués (consommation des grues et des reefers) et des pics de dépassement de puissance consommée	Seuil d'alerte : augmentation de 15%
	4.2- Production électrique liées aux installations du GPM produisant de l'énergie de type EnR	Suivi de la production annuelle	Seuil d'alerte : 50% du potentiel (132.000 KWh/an)
6- Déchets	6.1 - Quantité de déchets collectés	Suivi annuel de déchets collectés (en tonnes)	Valeur cible : - 2 %
	6.2 - Quantité de déchets industriels valorisés localement sur le site de Dégrad-des-Cannes	Suivi annuel du projet de revalorisation de déchets (économie circulaire) : unités selon le déchet	Valeur cible : +2%
7- Bruit	7.1 Mesures acoustiques in situ	Suivi annuel de l'ambiance acoustique afin de déterminer la nuisance et le dérangement	Valeur cible à définir sur la base des seuils réglementaires en fonction de la localisation
8 -Risques	8.1 - Étendue des zones d'aléas : Surface portuaire concernée par les PPRN, Évolution des surfaces concernées	Suivi quinquennal des surfaces portuaires impactés par les risques naturels (en ha) - à l'échelle du PS	La valeur cible sera définie à l'approbation de la révision du PPRN concernant le site de Dégrad-des-Cannes
	8.2 -Evolution du trait de côte	Suivi quinquennal du trait de côte	La valeur cible sera définie après obtention des derniers relevés de la DGTM et du BRGM (ODyc)
	8.3 - Incident/accident survenu au sein des périmètres de prévention des risques technologiques	Nombre d'incident/d'accident sur la durée du Projet Stratégique (5 ans)	Nombre : 0
9 - Cadre de vie	9.1 - Nombre de partenariats / conventions	Suivi quinquennal des projets de partenariats locaux, nationaux et internationaux	Valeur cible : 2



	9.2 Mise en place d'un comité Ville-Port	Suivi quinquennal des actions	Nombre d'action : 2
	9.3 - Nombre de personnes ayant visité le site portuaire de Dégrad-des-Cannes (scolaires/Étudiants, professionnels, VIP...)	Suivi des demandes d'accès (modernisé avec le Port Center).	Valeur cible : 200
	<b>Indicateurs</b>	<b>Mode de calcul / suivi</b>	<b>Valeurs cibles et/ou seuils d'alerte</b>
<b>10 - Management environnemental</b>	10.1 - Nombre d'agents portuaires sensibilisés au SSE	Suivi annuel de sensibilisation interne	Valeur cible : 100% des personnes disposant d'un badge d'accès
	10.2 - Nombre d'entreprises ou de concessionnaires sensibilisés au SSE	Suivi annuel de sensibilisation interne.	Valeur cible : 100% des entreprises intervenantes ou occupantes sur le domaine portuaire
	10.3 - Nombre de pollutions accidentelles	Suivi annuel des incidents impliquant une pollution accidentelle	Seuil d'alerte : 4
<b>11 - Gouvernance</b>	11.1- Tonnage brut Import/Export	Suivi des statistiques annuelles du GPM-Guyane - variation par rapport à l'année n-1	Valeur cible : + 1,5% annuel en tendanciel par rapport à l'année n-1
	11.2 - Nombre de réunions CD, CI, CS, CCIAG, Commission des marchés, comités d'audit	Nombre annuel	Valeur cible : 10
	11.3 - Nombre de navires accostant à Dégrad-des-Cannes et Pariacabo	Suivi de la fréquentation du GPM-Guyane par les navires (cabotage interrégional compris)	Valeur cible : 230 escales
	11.4 - Nombre de participants du GPM à des assises, conférences, AG maritimes et portuaires	Nombre de participation annuelle	Valeur cible : 5

## CHAPITRE 7 : METHODOLOGIE

L'évaluation environnementale est destinée à améliorer la qualité des projets stratégiques et leur insertion dans l'environnement.

La démarche présentée ci-dessous comporte une évaluation des incidences potentielles basée sur l'analyse de l'état initial de l'environnement des opérations des volets 4 et 5 du projet stratégique.

De manière générale, le schéma de l'évaluation environnementale est le suivant :

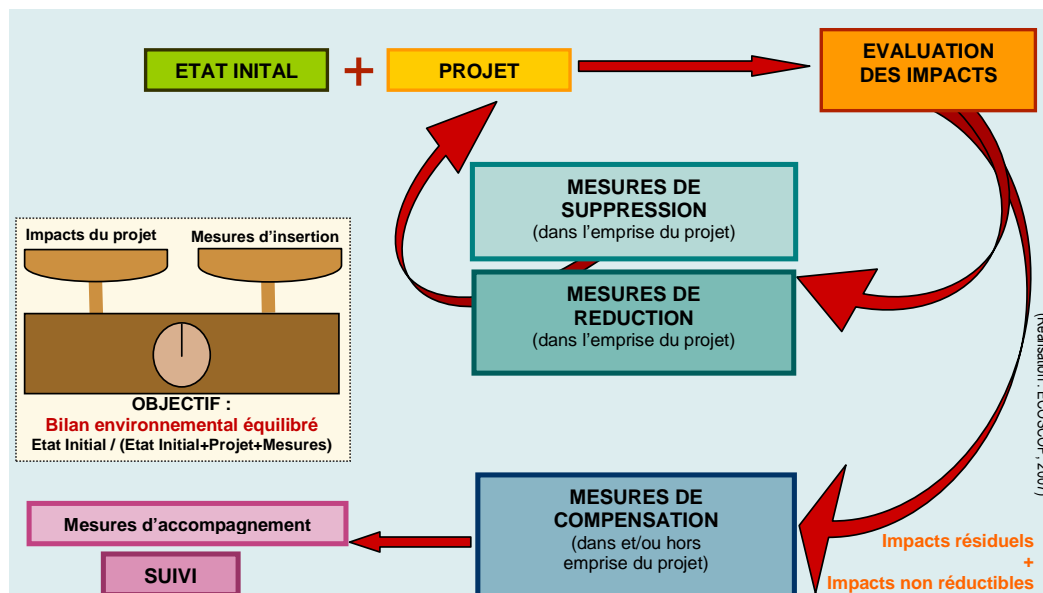


Figure 3 : Principales étapes de l'élaboration d'une évaluation environnementale

La qualification thématique de l'état initial s'est basée sur des analyses bibliographiques (études, analyses de données et les différentes études spécifiques réalisées par des experts).

L'évolution probable des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement a défini :

- Le scénario tendanciel - dit au fil de l'eau - se caractérisant comme l'évolution prévisible des différentes composantes de l'environnement sans mise en œuvre du Projet Stratégique à moyen terme en 2028, conformément à l'horizon de projection du Projet Stratégique 2024-2028
- Le scénario avec mise en œuvre du projet Stratégique 2024-2028

La méthodologie utilisée dans le cadre de la présente étude procède d'une suite rigoureuse et logique d'étapes sur la base d'une méthode développée par A.G.E répondant à la réglementation :

- Identification des impacts potentiel par croisement entre les enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'état initial et les sources d'impacts du projet ;
- Cotation des impacts potentiels (ou bruts) en termes d'importance sur la base de critères prédéfinis ;
- Application de mesures d'atténuation visant à réduire l'impact résiduel à un niveau acceptable.

Cette analyse des incidences du projet prend en compte les effets directs et, le cas échéant, les effets indirects, cumulatifs, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs du projet.

La description de ces incidences brutes notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement a été analysé pour les phases de construction et d'exploitation.

C'est à l'issue de cette étape que les impacts bruts identifiés initialement et après application des mesures environnementales ont fait l'objet d'une nouvelle cotation, laquelle a permis de définir les impacts résiduels du projet.

L'analyse des impacts des opérations a amené à appliquer la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser).

L'élaboration de ce dossier a demandé une analyse importante des données d'entrée. Parmi les principales difficultés rencontrées :

- l'hétérogénéité des données d'entrée ;
- les méthodologies différentes utilisées par les différents bureaux d'études ;
- l'avancement différents des études « sources ».

Ces éléments ont demandé un travail conséquent d'homogénéisation pour aboutir à un étude globale pertinente en termes d'analyses et de présentation.

## CHAPITRE 8 : AUTEURS DES ETUDES

**Evaluation environnementale, volets 4 et 5 du Projet Stratégique** réalisés par le bureau d'études A.G.E (Antilles Guyane Environnement) : 1 avenue Gustave Charlery à Cayenne

Nom des auteurs :

- **Rita RUSSO** : Directrice Générale / Directrice de projets et ingénieure sénior en Environnement et Développement Durable
- **Hélène MOINGEON** : Cheffe de Projet / Ingénieure géologue, dossiers et procédures réglementaires, relevés environnementaux

**Projet Stratégique 2024-2028** a été élaboré par le bureau ENERGEIA CONSEIL

**Jocelyn BERNARD** Directeur associé assisté de **Patrick DELAFORGE** Expert économiste « transports & logistique » et stratégie-planification portuaire.